

# **Enjeux et perspectives du secteur privé de l'édition de livres en Communauté française**

**ETU.2005-2**

Etude réalisée pour le compte de l'Observatoire  
par la société CAIRN

*Dominique Gillerot, Didier Platteau, Marc Minon*

Mars 2005



# PRÉSENTATION

---

Dans le cadre des Etats Généraux de la Culture, Madame la Ministre Fadila Laanan a souhaité disposer, en ce début 2005, d'un document présentant de façon synthétique les enjeux et les perspectives du secteur du livre en Communauté française de Belgique. Avant de s'interroger sur l'opportunité d'une éventuelle redéfinition du sens et des modalités de l'intervention publique en ce secteur, il était en effet essentiel d'évaluer si les événements qui en ont marqué la vie au cours des derniers mois – les difficultés rencontrées par l'une ou l'autre maison importante, telle ou telle opération de fusion ou d'acquisition portant sur un acteur « historique » – doivent être interprétés comme de simples accidents ou, au contraire, comme des révélateurs d'évolutions plus profondes. En un mot : le secteur du livre, le contexte dans lequel s'inscrit l'action publique, change-t-il ? Et comment, le cas échéant, les acteurs culturels concernés perçoivent-ils ces évolutions ?

Une démarche rapide d'étude s'imposait donc ; elle a été pilotée par l'Observatoire des Politiques Culturelles (OPC), qui en a confié la réalisation à CAIRN, « jeune pousse » de l'Université de Liège, notamment de son Laboratoire d'Etudes sur les Nouvelles Technologies de l'Information, de la Communication et des Industries Culturelles, le LENTIC.

En des délais réduits, l'objectif ne pouvait évidemment être de couvrir tous les aspects relatifs au secteur du livre et de la lecture, ni d'en interroger systématiquement tous les acteurs. A la demande de l'OPC, l'étude s'est donc centrée sur les maisons d'édition, particulièrement sur les maisons d'édition relevant du secteur privé. Ceci ne traduit évidemment en rien un désintérêt pour la situation des autres professionnels, notamment celle des libraires ou des bibliothécaires. D'autres études seront d'ailleurs initiées prochainement par l'OPC, pour avoir une vision plus globale du secteur du livre.

L'équipe réunie par CAIRN – Dominique Gillerot, Didier Platteau et Marc Minon – a donc rencontré pendant les premières semaines de l'année 2005

une vingtaine de responsables de maisons d'édition, représentatives de la diversité de l'offre en Communauté française. Parallèlement, une dizaine d'autres professionnels – libraires, diffuseurs/distributeurs, bibliothécaires, représentants d'associations d'auteurs, etc – ont été interviewés, eux aussi sous forme d'entretiens non directifs, pour éclairer de façon plus transversale les questions soulevées par les éditeurs ou abordées avec ceux-ci.

Ce document reprend les résultats de ces entretiens. Il est principalement organisé en 4 sections – édition scolaire, édition universitaire, littérature générale (roman – théâtre – poésie) et bande dessinée – de façon à pouvoir souligner les traits spécifiques et les dynamiques particulières à chacun de ces domaines. Il vient ainsi compléter les résultats des enquêtes statistiques menées par l'Association des Editeurs de Belgique, l'A.D.E.B., auprès de ses membres, et par le LENTIC sur le marché du livre, ainsi que les différents travaux plus qualitatifs réalisés par les services de l'Administration et par le Conseil du Livre<sup>1</sup>.

---

<sup>1</sup> Voir, par exemple, Les Avis du Conseil du livre depuis 1991, Conseil du Livre, Mars 2004.

# SYNTHÈSE

---

## ► *Le secteur du livre de langue française en Belgique*

En 2003, les ménages et les organisations (entreprises, établissements d'enseignement et bibliothèques) belges ont acheté pour 232 millions d'euros (HT) de livres de langue française (données LENTIC – Service de la Promotion des Lettres).

Parallèlement, les activités d'édition, estimées au prix public hors taxes (PPHT), des maisons situées en Wallonie et à Bruxelles s'élèvent quasiment au même montant, à 227 millions d'euros (cf. tableau en page suivante)<sup>2</sup>.

Les seuls secteurs « roman – théâtre – poésie », « scolaire », « universitaire » et « B.D. », étudiés plus particulièrement dans le cadre de cette étude, représentent au minimum 270 emplois directs de nature strictement éditoriale, chiffre qu'il faut sans doute multiplier par un facteur 3 pour tenir compte des emplois amont (préresse et imprimerie) et aval (diffusion – distribution – administration et ventes) ; soit, pour l'ensemble du secteur de l'édition, un peu moins d'un millier d'emplois directs ou indirects en Communauté française.

---

2 Cette estimation n'est nullement contradictoire avec les données de l'ADEB, soit 135 millions d'euros pour les livres de langue française, hors cessions de droits. Le périmètre des deux études n'est, en effet, pas exactement le même (l'ADEB prend en considération uniquement l'activité de ses membres ; nous avons, pour notre part, tenu compte de l'ensemble des maisons d'édition. Par ailleurs nous avons intégré dans notre estimation les ventes de cahiers de travail ou de vacances). Et surtout, les ouvrages sont valorisés, dans notre cas, au prix public hors taxes (PPHT), c'est-à-dire au prix recommandé, alors que, dans l'enquête ADEB, ils le sont au prix de cession (ils ne comprennent donc pas la rémunération des diffuseurs, des distributeurs et des points de vente).

De la sorte, le livre apparaît bien, d'un point de vue économique, comme le premier secteur des biens culturels, dits « de stock »<sup>3</sup>, ce qui – indépendamment du rôle irremplaçable qu'il joue dans la construction des identités personnelles et des identités des différents groupes sociaux – suffirait à justifier une attention toute particulière de la part des pouvoirs publics.

**Tableau : le chiffre d'affaires du secteur de l'édition  
en Communauté française**

<b>Discipline</b>	<b>CA (PPHT)</b>	<b>-en % -</b>
Scolaire – Parascolaire	18 M €	8 %
Universitaire	14 M €	6 %
Roman – Théâtre – Poésie	4,5 M €	2 %
Essais – Documents	6,5 M €	3 %
Jeunesse	20 M €	9 %
Bande dessinée	140 M €	62 %
Autres	24 M €	11 %
<b>Ensemble</b>	<b>227 M €</b>	<b>100,0 %</b>

(Source : CAIRN d'après données ADEB et LENTIC, et entretiens)

---

<sup>3</sup> A la différence de la presse écrite et audiovisuelle, dits plutôt biens culturels « de flux ».

► *Le secteur du livre de langue française en Belgique*

Même si chacun des sous-secteurs composant le secteur du livre, notamment chacun des quatre sous-secteurs étudiés ci-après<sup>4</sup>, est très spécifique, la situation générale du secteur du livre peut être caractérisée de la façon suivante :

❖ *Des débouchés globalement en croissance*

Contrairement à ce que d'aucuns pourraient croire, et surtout contrairement à ce que l'on peut observer dans le domaine du disque, on n'a jamais acheté autant de livres en Communauté française que l'année dernière. Depuis 5 ans, les ventes de livres de langue française en Belgique ont, en effet, enregistré (en euros courants) une croissance de près de 17 %<sup>5</sup>, soit plus de 3 % par an : deux fois plus que l'augmentation générale des prix de détail ou que la consommation des ménages. Cette croissance s'est même accélérée en 2002 puis en 2003, année au cours de laquelle l'augmentation des ventes (en euros courants) a été de 4,7 %.

Dans le même temps, le marché français, premier marché d'exportation pour les ouvrages belges, est lui aussi en croissance. D'après l'indicateur Livres Hebdo/I + C, il a progressé de plus de 15 % entre 1998 et 2003<sup>6</sup>, ce dont devraient pouvoir bénéficier les éditeurs belges.

❖ *Une baisse des coûts de production*

Dans le même temps, diverses innovations technologiques, dans les domaines du prépresse et de l'imprimerie, tirent les coûts de

---

<sup>4</sup> Soit : (i) le livre scolaire, (ii) le livre universitaire, (iii), les romans, le théâtre et la poésie, et (iv) la bande dessinée. Cf. ci-dessous.

<sup>5</sup> 198 millions d'euros en 1998, 232 en 2003 (Source : Lentic / Service de la Promotion des Lettres).

<sup>6</sup> La hausse se serait poursuivie à un rythme rapide en 2004 : + 3% (Source : Livres Hebdo/I + C).

fabrication à la baisse. A budget égal, il est en tout cas possible désormais de publier des ouvrages de meilleure qualité technique, ce qui peut faciliter les innovations éditoriales. Parallèlement, la couleur et l'utilisation de documents iconographiques de grande qualité ne sont plus réservées aux seules grandes séries. De façon générale, les tirages peuvent maintenant être plus serrés et mieux adaptés au potentiel réel de diffusion de chaque ouvrage.

En d'autres mots, en ce qui concerne les coûts de fabrication, le seuil à l'entrée a significativement baissé, ce qui est évidemment encourageant en termes de diversité culturelle.

❖ *Une résistance spectaculaire des librairies spécialisées*

Alors que l'on annonçait, il y a quelques années, un recul inexorable des librairies spécialisées (c'est-à-dire des points de vente indépendants de premier niveau) au profit des chaînes de librairies et des grandes surfaces, les chiffres font plutôt apparaître une très forte résistance des librairies de qualité ; leur part de marché n'est nullement en déclin ; on observe d'ailleurs depuis quelques années l'ouverture de nouveaux points de vente.

D'après les estimations du LENTIC, le chiffre d'affaires des « librairies générales et succursalistes », c'est-à-dire des librairies indépendantes, a ainsi progressé de 22 % au cours des cinq dernières années, soit davantage que l'ensemble du secteur du livre. De ce point de vue aussi, la situation est donc plutôt encourageante.

❖ *De nouvelles opportunités ouvertes par le développement de l'Internet*

La sortie de Bill Gates, il y a quelques années, sur « la mort du livre » avait pu faire croire pendant un certain temps à une concurrence frontale entre les industries de l'Internet et le secteur du livre. Avec le recul, on voit qu'il n'en est rien. Jusqu'à présent, l'Internet est avant tout porteur d'opportunités pour les éditeurs : il leur permet notamment de présenter leur production à des coûts réduits et à des personnes jusqu'à présent peu ou mal touchées par les canaux classiques de promotion des ouvrages ; et il peut être à la source de gains de productivité lors de la prise et du traitement des commandes,

comme le montre l'exemple de la Banque du Livre. Par contre, il est vrai que l'Internet est également porteur de risques de « désintermédiation »<sup>7</sup> – notamment dans le secteur scolaire et universitaire – ce à quoi il convient sans nul doute d'être attentif.

❖ *L'apparition de nouvelles sources de revenus*

Ces dernières années ont vu enfin les éditeurs commencer à bénéficier de nouvelles sources de revenus, non liées directement à l'achat de leurs ouvrages mais justifiées par les utilisations faites de leurs oeuvres indépendamment de tout acte de vente. Particulièrement dans les secteurs scolaire et universitaire, les éditeurs commencent ainsi à percevoir des montants non négligeables en compensation des photocopies faites des ouvrages qu'ils publient. Et, dans les prochaines années, devraient s'ajouter de nouveaux revenus de par l'introduction du droit de prêt.

Au regard du chiffre d'affaires du secteur du livre, les montants en jeu sont évidemment limités, vraisemblablement inférieurs, en tout cas en ce qui concerne le droit de prêt, à ce que les maisons d'édition attendaient. Mais il faut avoir conscience que, sous réserve évidemment de la définition de modes de redistribution appropriés, les sommes ainsi perçues constituent (ou devront constituer) un montant net supplémentaire, venant améliorer directement la marge des maisons (ou en diminuer les pertes d'exploitation).

---

<sup>7</sup> C'est-à-dire de suppression des « intermédiaires » forcément inutiles que seraient les éditeurs et les libraires.



► *Néanmoins des facteurs inquiétants...*

❖ *La surproduction d'ouvrages de langue française*

En Belgique comme en France et dans le reste du bassin linguistique francophone, un enchaînement infernal semble être apparu : les maisons d'édition, pour assurer la présence de leurs ouvrages en librairies et « gagner du linéaire », sont tentées d'augmenter le nombre de leurs collections et le nombre de titres de chacune d'elles. Dans ce contexte, les libraires sont tentés d'être de plus en plus sélectifs et, surtout, d'accélérer le taux de rotation des ouvrages, c'est-à-dire de diminuer la durée de vie des titres dans les points de vente ; ce qui ne peut qu'encourager les éditeurs à augmenter encore leur production...

On n'a donc jamais publié autant d'ouvrages qu'à présent : en 2004, près de 60.000 nouveautés et nouvelles éditions de langue française en Europe. Cette évolution a une première conséquence : le tirage et le chiffre d'affaires moyens (par titre) sont en chute libre, ce qui contribue évidemment à détériorer la rentabilité globale du secteur.

❖ *Les difficultés accrues d'exposition des ouvrages dans les points de vente*

Ce mouvement est particulièrement pénalisant pour les ouvrages qui ne peuvent trouver leur place que dans la durée. Le Directeur commercial d'Hachette expliquait ainsi récemment que dans les grandes surfaces, la norme était désormais d'écouler 80 % d'un stock en 60 jours. Même les librairies spécialisées sont, ne fût-ce que pour des problèmes de place, contraintes à « faire tourner » de plus en plus vite les ouvrages, ce qui ne peut qu'inciter les éditeurs à privilégier les livres à vente rapide – la politique des « coups » – et/ou à opter pour des formules à succès, ayant déjà fait leurs preuves précédemment.

Trois conclusions doivent logiquement être tirées de ce constat :

- il n'y a pas de crise quantitative du secteur de l'édition (on ne publie pas trop peu de nouveautés ; on en publie plutôt trop) ; mais il y a peut-être une crise qualitative. Les pouvoirs publics ne

doivent en tout cas pas participer à cette évolution en encourageant la publication d'ouvrages de faible qualité ;

- le lieu où se focalisent les principales difficultés a sans doute glissé, de la production vers la diffusion et la promotion. Il faut sans doute tenir compte de cette évolution autant en ce qui concerne la fixation des critères d'attribution des aides<sup>8</sup> qu'en ce qui concerne les modalités du soutien public ;
- ce sont bien les ouvrages de fond qui sont particulièrement fragilisés ; ce sont eux – et les points de vente qui les présentent – qu'il convient donc de soutenir tout particulièrement.

❖ *La concentration internationale du secteur*

Ces évolutions ont une autre conséquence : elles contribuent à augmenter le niveau des risques supportés par les maisons d'édition. De façon générale, les « barrières à l'entrée » augmentent, non pas en raison d'une hausse des coûts de fabrication – qui connaissent plutôt un certain tassement (cf. supra) – mais en raison de la nécessité d'augmenter le nombre de titres publiés et en raison de l'augmentation des coûts de commercialisation (réseau commercial et promotion). Ceci est particulièrement vrai pour les ouvrages s'adressant à un lectorat réparti dans l'ensemble du bassin linguistique de langue française.

La concentration du secteur du livre est désormais très frappante :

- dans le secteur du livre scolaire, l'offre en Belgique francophone est structurée autour d'une demi-douzaine de groupes de taille moyenne (Averbode-Erasme, De Boeck, Labor-TXT Media) ou internationale (Wolters Plantyn, Van In - Sanoma). Aucun n'est actif exclusivement dans le Sud du pays ;
- dans le secteur universitaire, un groupe belge de taille moyenne (De Boeck) s'est renforcé au cours des dernières années, mais il

---

<sup>8</sup> Il apparaît ainsi parfaitement pertinent de prévoir dans les contrats-programmes qu'un tiers des subventions accordées aux maisons d'édition soit affecté à des dépenses de marketing et/ou de promotion.

est confronté à la concurrence des poids lourds mondiaux de la communication scientifique. A côté, on ne relève quasiment que la présence de deux maisons visant davantage le grand public cultivé (Complexe et Labor), et de diverses maisons publiques ou parapubliques (presses universitaires) ;

- dans le secteur de la bande dessinée, les leaders belges ont fait l'objet, ces dernières années, de mouvements de fusion-acquisition, et sont désormais contrôlés par des groupes internationaux (RCS-Rizolli pour Casterman, et Média Participation pour Dupuis/Dargaud/Lombard). Les centres de décision ont, pour l'essentiel, quitté la Belgique. A côté de ces groupes, on ne relève plus aucune maison indépendante, si ce n'est l'un ou l'autre collectif d'auteurs.

Dans le secteur « roman – théâtre – poésie », la situation est très différente. Malgré la taille limitée de ce secteur (2 % du CA de l'édition belge francophone), on relève plus d'une douzaine de maisons actives en ce domaine. La concentration est également à l'oeuvre, mais à une tout autre échelle : elle prend la forme ici de mini-groupes nationaux ou de maisons d'édition « généralistes » à actionnariat belge (Labor/TXT Média et Luc Pire). Jusqu'à présent, le secteur apparaît être à l'abri des mouvements de concentration internationale, ce qui représente sans doute un atout en termes de diversité culturelle mais constitue aussi un handicap (cela freine le développement international des maisons belges et rend plus aléatoire la présence de leurs ouvrages sur les marchés étrangers).

En tout état de cause, trois phénomènes doivent particulièrement interroger les pouvoirs publics :

- d'abord la démographie du secteur ; à l'une ou l'autre exception près (Estuaire, Les Impressions Nouvelles, ...), on n'a quasiment observé aucune création de nouvelle maison au cours des dernières années, dans aucun des quatre sous-secteurs étudiés<sup>9</sup>. Il n'est pas certain qu'étant donné l'évolution de l'environnement, il faille à tout prix favoriser l'apparition de nouveaux entrants, mais cette

---

<sup>9</sup> Ou les maisons qui sont apparues (Le Grand Miroir, ...) ont eu une existence très précaire.

natalité particulièrement faible n'en est pas moins inquiétante ou révélatrice, notamment dans le secteur de la B.D. ;

- par ailleurs, la question se pose manifestement de savoir comment favoriser la présence, voire le développement, à l'étranger (essentiellement en France) des maisons belges – c'est bien là que se concentrent les principaux enjeux pour les prochaines années – sans les inciter à commettre les erreurs qui ont entraîné les difficultés récentes de maisons comme La Renaissance du Livre ou Le Grand Miroir ;
- enfin, les pouvoirs publics ne peuvent qu'être attentifs à la diminution progressive de la part de marché des maisons belges, y compris sur le marché intérieur. Alors qu'il y a 5 ans, un tiers des ouvrages (de langue française) vendus en Belgique étaient édités par des maisons belges, cette proportion est maintenant tombée à 28 % (Source : Lentic /Service de la Promotion des Lettres). Tout se passe en fait comme si seules les maisons d'édition étrangères réussissaient à tirer profit de la croissance du marché du livre.

❖ *La faiblesse des budgets consacrés aux achats de livres par les établissements de prêt*

Dans un contexte d'autant plus difficile que les éditeurs belges supportent les conséquences du fait d'être éloignés des grands médias français, les maisons situées en Wallonie et à Bruxelles ne peuvent disposer d'un avantage distinctif qu'en jouant sur la proximité :

- même si les éditeurs s'en plaignent parfois, leur activité semble généralement être bien couverte par les médias nationaux ; ceci est particulièrement le cas pour la radio-télévision de service public ;
- par contre, on ne peut dire que les achats des établissements de prêt leur assurent en quelque sorte que ce soit un « marché de base » sur lequel elles pourraient compter pour développer leur activité.

Les acquisitions des bibliothèques publiques ne sont en effet pas supérieures à 10 millions d'euros, pour l'ensemble des ouvrages et périodiques. De façon assez révélatrice, on ne dispose pas, à notre

connaissance, d'indication sur la part de ce budget portant sur des livres édités par des maisons belges, mais on peut supposer qu'elle doit être comprise entre 2 et 3 millions d'euros. De la même façon, on ne dispose d'aucune donnée globale sur les acquisitions des bibliothèques universitaires belges (de langue française). Il semble toutefois que les acquisitions d'ouvrages devraient représenter au maximum 2 millions d'euros, dont 50 % pour des ouvrages de langue française. En d'autres termes, les établissements de prêt de la Communauté, avec des interventions totales de l'ordre de 3,5 millions d'euros, ne représenteraient qu'environ 1,5 % des achats de livres des éditeurs belges francophones (227 millions d'euros).

Alors que dans les pays nordiques et anglo-saxons, les achats des bibliothèques constituent parfois une assise sur laquelle peut se fonder une activité éditoriale de qualité, il n'en est bien sûr nullement ainsi pour ce qui nous concerne. Ceci tient, bien évidemment, pour partie, à des facteurs objectifs (la taille de notre Communauté), mais ce n'est sans doute pas le seul facteur explicatif.

❖ *Une présence insuffisante du livre à l'école*

Pour les maisons d'édition belges (francophones), un autre facteur de fragilité tient à la place manifestement insuffisante du livre dans les écoles.

Les termes du débat sur le manuel sont bien connus ; ils sont d'ailleurs repris dans la partie consacrée spécifiquement ci-après au livre scolaire. Mais le problème de la place du livre à l'école est sans doute plus large. De ce point de vue, la question du manuel serait tout au plus emblématique. A la différence notable de ce qui se passe en Flandre, le message que, globalement, l'on contribue à faire passer dans les écoles de la Communauté française est, en effet, que le livre est un média dont on peut facilement faire l'économie, qu'il est logique d'utiliser de façon parcellaire et qu'il est légitime de copier, y compris en nombre.

La conscience que l'on a des choses étant habituellement révélatrice de l'intérêt qu'on leur porte, on relèvera qu'il n'existe que peu d'études spécifiques sur la présence de bibliothèques et/ou de centres de documentation au sein des établissements scolaires, sur les moyens

qui leur sont affectés, sur l'importance et la richesse de leur fonds et sur l'utilisation qui en est faite<sup>10</sup>.

Rejoignant les scénaristes et les illustrateurs, les éditeurs de bandes dessinées font, par exemple, valoir que la richesse de notre patrimoine en la matière justifierait qu'au moins quelques séances d'enseignement soient consacrées au livre illustré, avec éventuellement la participation de quelques auteurs. On aperçoit bien, à cet égard, le chemin qui reste à faire ...

---

<sup>10</sup> Voir néanmoins Les « bibliothèques d'école » en Communauté française : Résultats d'un sondage, in Etre bibliothécaire d'école en Communauté française de Belgique, C.L.P.C.F., 2000.

► *Les aides publiques*

C'est dans ce contexte que s'inscrit l'intervention du Ministère de la Culture de la Communauté française en faveur du livre et de la lecture ; elle est essentiellement organisée autour de 5 volets :

	<b>Budget prév. 2005 (K €)</b>	<b>En %</b>
Soutien aux établissements de droit privé et public de lecture publique, à leur équipement informatique et aux animations organisées par ceux-ci – Achats d'ouvrages (belges et étrangers) ou d'autres documents pour les centres de lecture publique de la Communauté	11 370	70,8 %
Subvention aux Archives et Musée de la Littérature <sup>11</sup> , à l'Académie Royale de Langue et de Littérature et au Fonds National de Litt.	1 292	8,0 %
Soutien à la promotion et à la diffusion des langues endogènes	125	0,8 %
Soutien à la promotion et à la diffusion de la langue française	204	1,3 %
Soutien à la promotion des lettres et du livre	3 076	19,1 %
<b>Ensemble</b>	<b>16 067</b>	<b>100,0 %</b>

---

<sup>11</sup> Formellement, depuis 2005, les Archives et le Musée de la Littérature dépendent non de la D.O. Livre, mais de la D.O. 20.

Le soutien à la promotion des lettres et du livre, soit le volet qui concerne au premier chef les éditeurs privés – même s’il est évident qu’ils ne peuvent pas être insensibles aux autres aspects – est lui-même ventilé entre les dispositifs suivants :

	<b>Budget prév. 2005 (K €)</b>	<b>En %</b>
Aide à la promotion et à la diffusion littéraires (aide aux associations littéraires, aux revues littéraires, aux traducteurs)	790	25,7 %
Aide à l’édition (conventions avec les maisons d’édition)	647	21,0 %
Aide à la création et à la traduction littéraires (bourses aux écrivains, aide au Collège européen des traducteurs, réunions d’auteurs, ...)	615	20,0 %
Achat de livres d’auteurs belges pour les Centres de littérature belge à l’étranger et activités du Service de la Promotion des Lettres (Salons à l’étranger, revue Le Carnet et les Instants, etc)	523	17,0 %
Promotion du livre (Foire du Livre, associations prof. , Banque du livre, aides aux librairies, ...)	309	10,0 %
Autres (Soutien à la B.D. de création, Chèque lire, enquêtes sur le livre et la lecture, etc)	192	6,2 %
<b>Ensemble</b>	<b>3 076</b>	<b>100,0 %</b>



A ces montants, il convient d'ajouter :

- les aides accordées sous forme de prêts remboursables aux maisons d'édition (Fonds d'aide à l'Édition<sup>12</sup>) et aux libraires (Fonds d'aide à la Diffusion) ;
- les achats, ces dernières années, de livres de sciences humaines et sociales par le CGRI pour des bibliothèques étrangères<sup>13</sup> ;
- les interventions d'autres départements de la Communauté française (ex. : les subventions aux revues scientifiques par le Ministère de l'Enseignement supérieur)

---

<sup>12</sup> En 2003, 37 dossiers engagés, pour un montant total de 403.000 €.

<sup>13</sup> Soit, jusqu'à présent, 75.000 € par an (frais d'envoi compris).

► *3 questions amont et 10 propositions*

Qui veut, en prenant en compte les évolutions du secteur et ses données budgétaires, travailler à la définition ou à la redéfinition d'une politique publique dans le domaine de l'édition, ne peut sans doute faire l'économie d'une réflexion sur trois points amont :

- la possibilité d'une aide publique significative aux auteurs et aux éditeurs

La première question concerne la possibilité de dégager, de façon durable, des moyens budgétaires significatifs en soutien à la création et à la diffusion des oeuvres.

Il est clair, en effet, qu'en valeur absolue, à l'intérieur du secteur du livre, c'est dans le domaine de la Lecture Publique que le sous-financement est le plus marqué. Vouloir satisfaire l'exigence – plus que légitime – des bibliothèques de connaître un régime de financement de leur personnel calqué sur ce qui est connu dans le reste du non-marchand, induirait, par exemple, un effort financier de l'ordre de 2,5 millions d'euros par an, 4 fois plus que les aides accordées aujourd'hui aux maisons d'édition privées par le biais de conventions.

Comment donc, dans ce contexte, satisfaire les besoins criants de refinancement de la Lecture publique, sans obérer toute possibilité d'intervention en faveur des autres professionnels du secteur du livre ?

- la double dimension de l'activité d'édition

La deuxième question a trait à la double dimension, économique et culturelle, de l'activité d'édition. Vouloir privilégier la première aboutirait sans doute à miser essentiellement sur les acteurs « nationaux » les plus puissants, au détriment des plus fragiles ; mettre, au contraire, l'accent sur la seule composante culturelle pourrait signifier faire fi des plus élémentaires contraintes du marché. Trouver l'équilibre entre ces objectifs de renforcement des industries culturelles, d'une part, et de diversité culturelle, de l'autre, est traditionnellement au coeur de la définition des politiques publiques,

mais la multiplicité des niveaux de pouvoirs en Belgique complexifie évidemment les choix en la matière.

En d'autres termes, doit-on ou peut-on admettre que la Communauté française concentre son action sur les seuls objectifs de diversité culturelle, laissant aux Régions le soin de renforcer les industries culturelles qui y sont localisées ? Dans les faits, les Régions ont-elles effectivement la volonté, les moyens et les instruments nécessaires pour intervenir en la matière ?

- la spécificité des demandes et la diversité des situations selon les (sous)-secteurs éditoriaux

La troisième question a enfin trait aux (sous)-secteurs devant faire éventuellement l'objet, à l'intérieur du secteur du livre, d'une attention particulière de la part des pouvoirs publics.

L'enquête à laquelle nous avons procédé fait, en effet, ressortir le caractère à la fois vaste et très hétérogène du secteur de l'édition. A l'intérieur de celui-ci, les situations et les intérêts objectifs divergent considérablement.

Face à cette multiplicité des besoins, les moyens sont manifestement limités. En mettant en rapport les chiffres mentionnés plus haut, on en arrive, par exemple, à la conclusion que les aides publiques de toutes sortes en faveur du secteur du livre (à l'exception toutefois de la Lecture Publique) représentent moins de 1,5 % du chiffre d'affaires de ce secteur. Trop peu évidemment pour vouloir exercer une quelconque fonction structurante...

Les pouvoirs publics doivent donc éviter un double écueil : définir l'essentiel de leur intervention en fonction des seuls besoins du secteur de la littérature générale (le roman, le théâtre, la poésie), parce qu'a priori le plus « légitime », mais sans prendre en compte son caractère finalement assez marginal – 2 % du chiffre d'affaires global – dans l'ensemble du paysage éditorial belge de langue française ; et répartir leur maigre intervention entre l'ensemble des (sous)-secteurs, au risque du saupoudrage et de l'inefficacité.

La réponse à ces différentes interrogations ressort bien évidemment de la compétence de la seule autorité publique.

Il n'en est pas moins utile d'entendre la voix des professionnels concernés. Des différents entretiens que nous avons réalisés à l'occasion de cette étude, émergent en tout cas un certain nombre de pistes que l'on peut réunir en une dizaine de propositions, sur lesquelles un consensus ou, au moins, un accord large pourrait se dégager :

❖ *Une augmentation des moyens*

Sans surprise, le premier point sur lequel s'entendent les éditeurs – plus d'ailleurs les éditeurs de littérature générale et les éditeurs universitaires que les éditeurs de B.D. et les éditeurs scolaires – est le besoin de refinancement public du secteur du livre ; de façon globale, ils regrettent que le secteur du livre (y compris les aides à la Lecture Publique) ne représente pas plus de 5 % du budget « Culture – audiovisuel » de la Communauté française (quasiment deux fois moins que le théâtre), et qu'il augmente trop lentement. De 2001 à 2005, il a, en effet, augmenté de 7 %<sup>14</sup>, alors que l'ensemble du budget progressait, lui, de 14,6 %.

❖ *Une attitude générale plus favorable par rapport au livre et par rapport aux professionnels du secteur*

Tout n'est cependant pas une question de moyens. Au-delà de la revendication finalement assez convenue de subventions accrues, les éditeurs rencontrés souhaitent surtout un engagement net du Gouvernement de la Communauté française dans son ensemble, à faire du livre et de la lecture une priorité.

Ceci requiert une mobilisation qui dépasse le seul Ministère de la Culture, autour notamment des objectifs suivants :

---

<sup>14</sup> Soit de 14.981 (2001) à 16.046 K€ (budget initial 2005), cette croissance générale étant tirée vers le bas par la très faible augmentation des moyens affectés à la Lecture Publique (à peine + 2,3 % sur l'ensemble de la période).

- le retour du livre dans l'enseignement fondamental (cf. ci-dessous) ;
- une présence accrue du livre dans l'enseignement supérieur ;
- une place plus importante du livre dans les médias écrits et audiovisuels.

Pour les professionnels rencontrés, il s'agit notamment de faire cesser l'idée, trop répandue dans les institutions publiques, que le livre est un carcan, une entrave à la liberté d'action ou de pensée, que les professionnels du livre (éditeurs et libraires) sont des intermédiaires inutiles qu'il est souhaitable de contourner, ou que la redevance sur la copie privée ouvre le droit de photocopier en nombre et sans limites les oeuvres protégées.

C'est dans ce cadre, par exemple, qu'une action de sensibilisation contre les risques du photocopillage – action ciblée vers les enseignants et/ou action grand public via des spots télé – pourrait être envisagée.

#### ❖ *Le retour du livre dans les écoles*

Ce souhait – un climat général favorable au livre et à la lecture – concerne tous les secteurs d'activités, mais il est ressenti de façon particulièrement aiguë pour les écoles. A cet égard, il est significatif que les éditeurs interrogés, quel que soit leur (sous)secteur d'activité – ceci n'est donc pas limité aux seuls éditeurs scolaires –, font de la place du livre à l'école une priorité.

Ceci dépasse donc, quelle que soit son importance, la seule problématique du manuel scolaire. Celle-ci est évidemment centrale (cf. partie ci-après consacrée au livre scolaire), mais la question abordée par les éditeurs concerne la place de *tous* les types d'ouvrages dans les écoles. L'objectif est ambitieux et il ne peut sans doute pas s'inscrire autrement que dans le cadre d'un plan de long terme, qui devrait alors être marqué par le développement progressif d'initiatives communes auteurs – éditeurs – libraires – bibliothécaires – enseignants – parents – élèves.

❖ *Une augmentation des budgets d'acquisition des établissements*

Plus prosaïquement, ce qui précède passe également par une augmentation des moyens mis à disposition des établissements – établissements d'enseignement et établissements de prêt – pour l'achat de livres, particulièrement de livres belges.

Dans un cas comme dans l'autre, toute volonté d'intervention de la Communauté française risque évidemment de se heurter à la volonté d'autonomie des pouvoirs organisateurs. Aussi légitime soit celle-ci, on ne peut cependant admettre que les achats de livres soient considérés comme un poste parmi d'autres au sein des budgets de fonctionnement des établissements d'enseignement et des bibliothèques.

Un seul exemple suffit à illustrer ici le propos : Dans les textes coordonnés réglementant la Lecture Publique, un seul article traite des acquisitions de livres d'auteurs et d'éditeurs belges (article 9, al. 3) ; il prévoit que ceux-ci doivent représenter un minimum de 10 % des acquisitions de livres, périodiques et documents par les bibliothèques. C'est évidemment trop peu et ne traduit en aucune façon une quelconque politique volontariste.

❖ *Maintien, aménagement et ouverture du système du conventionnement*

Comme indiqué plus haut, le soutien aux maisons d'édition passe essentiellement par un double dispositif : les prêts remboursables accordés par le Fonds d'aide à l'Édition et le conventionnement pluriannuel de maisons s'engageant spécifiquement dans la défense et la promotion des lettres belges. L'existence de ce double dispositif, qui renvoie à la double dimension économique et culturelle de l'activité d'édition, n'est généralement pas critiquée<sup>15</sup>.

---

<sup>15</sup> Le fonctionnement du Fonds d'aide à l'édition fait actuellement l'objet d'une évaluation par le Service de la Promotion des Lettres. Certains éditeurs font notamment valoir qu'il serait insuffisamment attractif en période de taux d'intérêts réduits ; par ailleurs, des mécanismes particuliers devraient être prévus pour en permettre l'accès à de nouvelles maisons (incapables, par exemple, de déposer les documents financiers requis).

Le système du conventionnement est, en tout cas, globalement apprécié par les éditeurs de littérature générale et... envié par les maisons ressortant d'autres secteurs du livre. La critique la plus communément entendue à son égard porte, en effet, sur le fait que cet outil (renforcé par l'achat de livres d'auteurs belges pour les Centres de littérature belge à l'étranger) bénéficie quasi exclusivement aux seuls éditeurs de romans, théâtre et poésie. Son ouverture, de même d'ailleurs que celle des aides à la traduction, aux autres secteurs – notamment la jeunesse, la B.D. de création et les livres de sciences humaines – serait en tout cas fortement appréciée.

Elle demanderait cependant, notamment en raison de l'augmentation des moyens qui devraient y être liés, d'en aménager le fonctionnement dans le sens d'une plus grande transparence des décisions et des critères de choix. De façon plus générale, une transparence accrue des moyens accordés apparaît d'ailleurs souhaitée.

❖ *Renforcement des aides à la diffusion et de l'export*

Comme mentionné plus haut, il est difficile de croire que c'est la production qui constitue, dans la chaîne du livre, le maillon critique. Par contre, la diffusion, particulièrement à l'export, est fortement problématique. Et demande un soutien accru. Comme le dit un membre du Conseil du Livre, « Publier est facile, diffuser est difficile ».

Globalement, les aides Awex et Brussels Export sont appréciées ; mais elles concernent surtout la grande exportation et les salons les plus importants (Paris, Frankfort, Bologne, etc). La diffusion en France (présence dans les salons régionaux) pose, d'après les éditeurs, un réel problème ; elle mériterait la mise en place d'un dispositif ad hoc, soit via les organismes régionaux précités, soit dans le cadre d'initiatives mutualisées (type CELF en France).

❖ *Prix unique du livre*

La question de l'opportunité d'un système de prix réglementé (« le prix unique ») agite depuis des années le monde du livre belge. Ce qui apparaît certain, d'après les entretiens effectués dans le cadre de cette étude, c'est qu'il est difficile de concevoir le prix unique du livre comme la panacée susceptible de répondre aux besoins de la plupart des maisons belges. En fait, il s'agirait davantage d'une aide à l'exposition en librairies et à la vente de livres exigeants, quelle que soit la nationalité de leur auteur et/ou de leur éditeur, qu'une aide spécifique aux maisons d'édition belges. D'ailleurs, la très grande majorité des éditeurs – à l'exception des éditeurs « romans – théâtre – poésie » et d'un éditeur SHS – semble assez insensible à cette revendication.

Il n'empêche : il ne semble plus exister, au sein du monde de l'édition belge, d'opposition formelle à la mise en place d'un régime de prix réglementé. La définition d'un nouveau dispositif réglementaire pourrait d'ailleurs être l'occasion de reconstituer une certaine solidarité entre les différents acteurs à l'intérieur de la filière.

Il n'est pas évident pour autant que l'on puisse se limiter à dupliquer telle quelle la réglementation française, sans tenir compte du contexte belge. Dans leur majorité, les éditeurs belges souhaitent une souplesse plus grande (possibilité, par exemple, de discount de 10 % et présence d'exceptions) que celle autorisée par la Loi Lang. Certains font, par ailleurs, valoir qu'il serait périlleux de trancher en ce domaine sans aborder la question de la définition du prix d'importation<sup>16</sup>.

---

<sup>16</sup> Deux maisons de distribution pourraient fixer seules le prix auquel seront vendus la grande majorité des ouvrages français, alors que ceux-ci représentent 70 % des achats réalisés en Belgique.



❖ *Fiscalité : modification de la TVA et statut fiscal des auteurs*

Au-delà de la question du prix unique, les pouvoirs publics sont aussi interpellés par les éditeurs – particulièrement les plus importants d’entre eux – sur deux questions de nature plus fiscale.

Le livre « bénéficie » actuellement en Belgique d’un taux de TVA dit réduit, de 6,0 %. Ceci est évidemment mieux que le disque qui connaît, lui, l’application du taux standard. Mais le taux ainsi appliqué reste supérieur au taux français (5,5 %) et surtout au taux britannique (puisque le livre est exempté de TVA au Royaume-Uni).

Différentes maisons attendent en tout cas un engagement des pouvoirs publics à soutenir les initiatives communautaires visant à retenir un taux de TVA « super réduit » pour les industries culturelles. Elles pointent notamment le cas particulièrement atypique du régime de taxation des services d’édition électronique : en l’état actuel de la réglementation, la même oeuvre, éditée sous forme papier et sous forme électronique, sera en effet taxée à 6 ou à 21 %, ce qui ne peut qu’inciter les entreprises d’édition électronique à se délocaliser<sup>17</sup>.

Par ailleurs, les éditeurs, notamment les éditeurs de B.D. et de livres scolaires, mettent l’accent sur le statut fiscal des auteurs qui est jugé pénalisant (les revenus du droit d’auteur seraient trop fréquemment « globalisés ») et devrait donc être précisé.

❖ *Adaptation des aides économiques aux spécificités du secteur culturel*

Des outils d’aides (à la création, à l’investissement, etc) existent sous la tutelle des Régions. Ils sont cependant souvent mal adaptés au cas des entreprises culturelles. Par ailleurs, les « invests », dont le rôle est d’aider au redéploiement économique, sont parfois réticents à intervenir dans le secteur culturel, secteur qu’ils connaissent mal et qu’ils jugent très risqué.

---

<sup>17</sup> Plusieurs maisons, notamment dans le secteur scolaire et universitaire, souhaitent, de façon générale, une attitude plus volontaire des pouvoirs publics en matière d’édition électronique.

Les créateurs des rares maisons apparues au cours des dernières années regrettent ainsi de n'avoir pu bénéficier d'aucun soutien de nature économique. Ceci pourrait inciter à poser la question de l'opportunité de la création d'une structure de financement propre au secteur culturel, à mettre en place de façon concertée entre les Communautés et les Régions<sup>18</sup>. Un tel organisme – sur le modèle de la SODEC– pourrait être bienvenu, d'autant que les maisons d'édition, dans leur phase de développement, sont fréquemment contraintes de payer des garanties considérables à leurs distributeurs étrangers.

❖ *Encouragement aux initiatives professionnelles ou interprofessionnelles*

Etant donné le caractère parfois transversal des problèmes et difficultés mentionnés, il convient enfin de favoriser les initiatives décloisonnées.

Le secteur du livre est malheureusement un secteur où l'on se parle trop peu ou, en tout cas, où l'on agit trop peu ensemble ; les initiatives communes aux différentes professions concernées sont peu nombreuses. Certains évoquent ainsi la création, comme en Flandre, d'une structure faîtière, interprofessionnelle. Le Conseil du Livre, avec une mission et des moyens élargis, pourrait éventuellement en constituer le fondement.

Il devrait alors être un lieu d'échange entre les responsables des différents Ministères concernés, ce qui n'est aujourd'hui qu'imparfaitement le cas. Cette structure pourrait également abriter des activités de formation continuée, de façon à participer à un renforcement de la professionnalisation du secteur.

---

<sup>18</sup> On notera que les initiatives de type économique ou fiscal apparues au cours des dernières années (tax shelter, Wallimages, etc) ont toutes été centrées sur le seul secteur audiovisuel.

# 1 / LE LIVRE SCOLAIRE

## ► *Les chiffres clés (2004)*

Chiffre d'affaires des éditeurs belges (livres de langue française – estimation au PPHT)

18 M €

*dont exportations*

5 %

Emplois (nbre. d'équivalents temps plein en Wallonie et à Bruxelles – activités d'édition exclusivement)

50

*(Estimation CAIRN d'après données ADEB & LENTIC, et entretiens – Y compris cahiers de travail, revues et ouvrages parascolaires)*

► *Les principales maisons d'édition  
en Wallonie et à Bruxelles*

<p><b>Chiffre d'affaires (estimé au PPHT) : &gt; 10 M €</b></p> <p>- (aucune)</p>
<p><b>Chiffre d'affaires (estimé au PPHT) : 5 à 10 M €</b></p> <p>Averbode (localisé en Flandre) – Erasme De Boeck Education Van In</p>
<p><b>Chiffre d'affaires (estimé au PPHT) : 1 à 5 M €</b></p> <p>Wolters Plantyn</p>
<p><b>Chiffre d'affaires (estimé au PPHT) : 500 K€ à 1 M €</b></p> <p>Au Gai Savoir Labor</p>
<p><b>Chiffre d'affaires (estimé au PPHT) : 250 à 500 K €</b></p> <p>- (aucune)</p>
<p><b>Chiffre d'affaires (estimé au PPHT) : &lt; 250 K €</b></p> <p>- (aucune)</p>

*(Estimation CAIRN d'après données ADEB & LENTIC, et entretiens – Y compris cahiers de travail, revues et ouvrages parascolaires)*

## ► *Les traits principaux du secteur*

### ❖ *Des acteurs de taille moyenne ou importante*

Dans le paysage éditorial belge francophone, c'est sans doute, avec la B.D., dans le secteur du livre scolaire que les mouvements de fusion et d'acquisition ont été ces dernières années les plus spectaculaires :

- le Groupe De Boeck, qui historiquement s'est développé par absorptions successives de Wesmael, de Dessain et de Duculot, a en effet acquis en 2002 deux maisons d'édition supplémentaires mais cette fois dans le nord du pays, ce qui lui permet de réaliser désormais un chiffre d'affaires scolaire trois fois plus important en Flandre qu'en Wallonie et à Bruxelles ;
- différentes modifications d'actionnariat ont touché Van In, qui, après avoir été intégré aux groupes VNU et I.I.I., est maintenant contrôlé par le groupe finlandais Sanoma ;
- Erasme, bien que conservant son autonomie éditoriale, a été racheté en 2005 par Averbode ;
- Enfin, Labor a été acquis, quasiment au même moment, par TXT Media (et semble d'ailleurs avoir réduit le volume de sa production dans le secteur scolaire).

Comme Wolters Plantyn fait, lui, partie du Groupe Kluwer depuis plusieurs années, le paysage belge francophone est donc désormais constitué autour d'une demi-dizaine d'acteurs de taille moyenne (Averbode, TXT Media, De Boeck) ou importante (Kluwer, Van In/Sanoma).

Deux facteurs guident en effet ce puissant mouvement de concentration :

- le niveau élevé des efforts des investissements et des efforts de R/D requis par le lancement d'ouvrages souvent organisés en collections (nécessité de tests, etc) ;

- l'importance des efforts commerciaux (nécessité d'un réseau de représentants visitant les écoles) nécessaires pour présenter les ouvrages auprès des enseignants.

❖ *Un secteur dominé par l'économie de marché*

Malgré les tentatives des pouvoirs organisateurs de mise en place de structures d'auto-édition ou d'auto-publication, comme le CAF ou le CTP (ou encore LICAP), et le fait que les achats sont essentiellement réalisés par des acteurs publics (les écoles) ou sur prescription de ceux-ci, le secteur est organisé quasi exclusivement autour de maisons (ou de groupes) d'édition privées.

Si ce n'est de façon très épisodique ou pour des cas très spécifiques, le secteur vit uniquement du produit des ventes de ses ouvrages. Les subventions et aides ne sont qu'exceptionnelles ; dans les rares cas où elles existent, elles visent des projets très ponctuels.

❖ *Un secteur relativement fermé*

Une des particularités du secteur scolaire est, bien évidemment, la relative étanchéité des différents marchés nationaux. En raison des programmes, la demande dans chacun des pays reste en effet très spécifique, ce qui contribue à protéger les acteurs nationaux et à faciliter l'existence d'une offre locale ; mais, dans le même temps, ce facteur contribue aussi à limiter, pour les éditeurs belges, les possibilités de développement à l'étranger. Étant donné la taille limitée du marché national (éclaté de surcroît en divers bassins linguistiques et réseaux d'enseignement), il s'agit évidemment d'un facteur pénalisant.

Dans ce contexte, il n'est pas étonnant qu'à peine 5 % du chiffre d'affaires du secteur soient réalisés à l'export. Parallèlement, bien que l'un ou l'autre acteur (Erasmus – Au Gai Savoir) se soit spécialisé dans la distribution d'ouvrages étrangers ou dans leur adaptation aux programmes belges, la proportion de livres importés reste faible : entre 7 et 10 % des ventes.

❖ *Une présence autant au Nord qu'au Sud du pays*

Si le secteur apparaît donc assez cloisonné internationalement, il n'en va pas du tout de même à l'intérieur de la Belgique. Quasiment toutes les maisons ou groupes d'édition présents en ce domaine sont en effet actifs de part et d'autre de la frontière linguistique :

- Averbode/Erasmus a son siège social en Flandre (précisément à Averbode) et réalise dans cette région la part majeure de son chiffre d'affaires ;
- Wolters Plantyn est essentiellement actif en Flandre ;
- comme indiqué plus haut, De Boeck Uitgeverij, la filiale flamande du Groupe De Boeck réalise un chiffre d'affaires scolaire trois fois plus important en Flandre qu'en Communauté française, où De Boeck Education est pourtant considéré comme le leader historique du secteur ;
- enfin, Van In est lui aussi actif, aussi bien en Flandre qu'en Communauté française.

Même si les équipes éditoriales restent, pour l'heure, séparées et autonomes – les cas de projets « mixtes » (Flandre – Communauté française) étant rares – cette double localisation permet aux acteurs concernés de bénéficier d'effets d'échelle en utilisant, pour les ouvrages francophones comme pour les ouvrages flamands, les mêmes services logistiques (entrepôts, etc) et/ou administratifs (comptabilité, etc)

## ► *Les tendances à l'œuvre*

### ❖ *Faible utilisation des manuels scolaires*

De toute évidence, le marché du livre scolaire se configure très différemment selon les niveaux. Alors que son état est extrêmement inquiétant dans le primaire (« *Le fondamental est quasi-mort* », affirme un éditeur), il est un peu plus rassurant dans le secondaire, à la fois parce que les écoles sont autorisées à mettre en place des systèmes (payants) de prêt de livres, et parce que de nombreux établissements n'hésitent pas (malgré la réglementation) à proposer aux élèves des listes d'ouvrages à acheter.

Au-delà de ces différences, un constat général s'impose : quel que soit le niveau d'enseignement, on peut à coup sûr parler de sous-utilisation du manuel scolaire à l'école. La Belgique francophone apparaît, de ce point de vue, en dernière place des pays européens (étude : TIMSS). Même s'il est évident qu'il convient d'être prudent d'un point de vue méthodologique, on ne peut évidemment qu'être tenté de mettre en relation cette situation et les performances plutôt médiocres de notre système d'enseignement, telles qu'elles ressortent de diverses études européennes (PISA 2003).

### ❖ *Évolution des manuels*

Les raisons de cette sous-utilisation des manuels à l'école sont sans doute doubles : « historico-pédagogiques » et financières. Mais pourtant, le manuel a changé. Construit autour de nouvelles approches pédagogiques, il a maintenant essentiellement pour objectif d'appuyer la démarche de l'enseignant et de faciliter le travail d'apprentissage des élèves, en n'enfermant ni les uns ni les autres dans un mode unique de déroulement d'une matière.

Par ailleurs, les techniques d'impression et de fabrication ont aussi considérablement évolué, de sorte qu'il est désormais possible de proposer à des prix acceptables des manuels attractifs, ayant recours à la couleur, très différents qualitativement de photocopies papier.



❖ *Passage d'une « culture produit » à une « culture marché »*

Parallèlement, le mode de fonctionnement des maisons d'édition se transforme. Schématiquement, on pourrait dire qu'en quelques années, l'on est passé d'une « culture produit » à une « culture marché ».

La construction des catalogues des différentes maisons repose désormais non sur un simple travail de sélection de manuscrits arrivés plus ou moins spontanément chez l'éditeur, mais sur l'identification de lacunes dans les matières et dans les niveaux, sur l'élaboration de nouveaux concepts, sur l'évaluation de ceux-ci auprès d'échantillons d'utilisateurs, sur la constitution d'équipes de réalisation et sur le développement de collections multi-niveaux.

❖ *Réticence face à l'Internet*

Ce mouvement d'innovation n'a cependant pas permis de faire apparaître, comme on l'avait parfois prédit, une offre significative de produits et/ou de services numériques. La frilosité des enseignants face à ces nouveaux supports reste, en effet, importante :

- crainte d'une déstabilisation de la fonction d'enseignant (notamment en raison de la bonne maîtrise de l'outil informatique de la part des élèves, par rapport aux enseignants);
- difficulté à retenir l'attention des élèves ;
- réticence à payer pour des contenus, *a fortiori* s'il s'agit de contenus numériques ;
- manque de matériel et surtout manque de suivi technique.

En l'état actuel, le développement du numérique est donc trop faible pour influencer de façon significative sur le marché du livre scolaire<sup>19</sup>.

Pourtant chacun s'accorde à prédire qu'à long terme, le numérique va bouleverser fondamentalement le secteur de l'édition scolaire. En ce sens, il est étonnant et potentiellement pénalisant qu'aucune mesure spécifique ne soit prise – contrairement à ce qui se passe dans des pays voisins – pour

---

<sup>19</sup> Par contre, il est clair que, dès à présent, en raison notamment de l'abondance de ressources documentaires gratuites sur le réseau, le numérique constitue un réel facteur de fragilisation pour les éditeurs actifs dans le parascolaire.

inciter les éditeurs à développer progressivement une offre en la matière. Au contraire, les seuls moyens mobilisés par les pouvoirs publics l'ont été – ce qui est sans doute estimable mais insuffisant – pour développer l'équipement des établissements, les « tuyaux » et le « contenant », sans inciter au développement du « contenu ».

► *L'appréciation des dispositifs publics*

L'opinion majoritaire des éditeurs rencontrés sur les dispositifs d'aide et de régulation (existants ou envisageables) peut être résumée comme suit :

	<b>A maintenir tel quel ou à modifier légèrement</b>	<b>A mettre en place ou à modifier profondément</b>
<b>Peu stratégique ou peu pertinent</b>		Dispositif sur le prix du livre
<b>Utile ou potentiellement utile</b>	Redevance sur la copie privée	<p>Instauration d'un climat favorable au « retour du manuel » dans les écoles</p> <p>Efforts de formation des enseignants à l'analyse et à l'utilisation de supports de cours</p> <p>Suppression des mesures réglementaires pénalisant le manuel par rapport à la photocopie</p> <p>Mesures incitatives à l'acquisition d'ouvrages par les écoles</p> <p>Aide au développement de ressources éditoriales numériques</p>

❖ *Plus une modification d'attitude que des subventions*

De façon très marquée, aucun des éditeurs interrogés ne demande de subventions particulières en faveur du livre scolaire. Le souhait des professionnels porte d'abord sur une modification d'attitude des personnes ou institutions en charge de la formation des enseignants, et des pouvoirs publics.

Pendant des années, on a imposé aux enseignants, au nom de la pédagogie constructiviste, de partir des apports des élèves ; par ailleurs, les professeurs ont été incités à ne pas se limiter à l'utilisation d'un seul manuel, conçu comme une contrainte et une limite à leur liberté, mais à regrouper des ressources d'origines diverses. Souvent, les écoles normales et les inspections ont joué un rôle d'amplificateur de cette conception, et ont donc encouragé objectivement le recours massif à l'utilisation de photocopies.

Les limites de ce modèle apparaissent aujourd'hui clairement mais une transformation de celui-ci ne peut s'inscrire que dans la durée ; elle demande un message clair de la part des pouvoirs publics en faveur du manuel et nécessite, de façon évidente, le développement de formations – initiales et continuées – à l'utilisation de supports de cours.

❖ *Modification des règles budgétaires*

Paradoxalement, le recours accru aux manuels n'est pas essentiellement un problème de moyens financiers. Il n'est pas évident, en effet, que l'utilisation massive de photocopies se révèle *in fine* plus économique pour les écoles que la mise en place d'un système de prêt de livres. Mais il convient de modifier les mécanismes réglementaires : jusqu'il y a peu, dans l'enseignement primaire, il était curieusement autorisé de mettre à contribution les parents pour payer des photocopies, mais pas pour acquérir ou emprunter à titre payant des ouvrages.

Les pouvoirs publics semblent avoir pris conscience des effets pervers des mécanismes en place qui vont donc être corrigés. Mais les professionnels du secteur souhaitent que ce mouvement soit accéléré et amplifié. Les discriminations réglementaires entre photocopies et livres doivent en tout cas être supprimées rapidement.

❖ *Des mécanismes incitatifs à l'acquisition de manuels*

Les prévisions budgétaires de moyen terme font apparaître que, très probablement, les années de vache maigre sont derrière nous. Progressivement, les budgets de fonctionnement des établissements scolaires devraient pouvoir être revus à la hausse.

Néanmoins, ceci ne sera sans doute pas suffisant pour redonner au livre scolaire la place qui lui revient dans les écoles. Si les autorités publiques sont effectivement convaincues de l'intérêt du manuel comme outil de support de cours, sans doute faut-il faire plus pour corriger les erreurs du passé. A côté des nécessaires efforts de formation et des modifications réglementaires mentionnés ci-dessus, il serait important de prévoir des mécanismes encourageant spécifiquement les établissements à acquérir des ouvrages. En première analyse, on pourrait penser à contraindre les directions d'établissements à consacrer une part donnée de leur budget de fonctionnement (ou des nouvelles marges dont elles vont bénéficier) pour l'acquisition d'ouvrages ; mais ceci risquerait d'être perçu comme une mesure trop directive par les responsables d'établissements. Dans ce contexte, des formules plus souples, comme l'instauration de primes au bénéfice des écoles réintroduisant les manuels, gagneraient sans doute à être imaginées. C'est d'ailleurs la voie suivie – semble-t-il – par la Ministre de l'Éducation.

Vouloir conditionner l'octroi éventuel de ces aides à un agrément quelconque, accordé par une commission de « labellisation » apparaît cependant malheureux, voire potentiellement contre-productif. Les éditeurs rencontrés soulignent, en tout cas, sans exception, les risques liés à l'existence d'un tel organisme de labellisation. Ils souhaitent au contraire laisser aux enseignants le libre choix des ouvrages (y compris, éventuellement, des fiches photocopiables) qu'ils choisissent d'utiliser, et estiment que la concurrence entre maisons est, sur le long terme, le meilleur gage de qualité des manuels.

❖ *Limites claires entre édition et auto-publication*

Cette réaffirmation de la place du livre à l'école passe vraisemblablement aussi par une clarification des rôles respectifs des activités d'auto-publication et d'édition. Il est certes légitime qu'un professeur puisse

partager avec ses collègues les supports qu'il a développés dans le cadre d'un enseignement précis, et que les pouvoirs organisateurs facilitent cette mutualisation des ressources. Il existe néanmoins une différence essentielle entre cette activité d'auto-publication et l'activité d'édition, qui vise au contraire, grâce au regard d'un professionnel et à son expertise, à concevoir, à produire et à diffuser des œuvres utilisables dans des environnements et des contextes très multiples.

Dans ce cadre, les éditeurs interrogés ne souhaitent pas que les pouvoirs publics participent à une confusion des genres, d'autant que le développement du numérique pourrait, dans un proche avenir, favoriser techniquement le développement de l'auto-publication (développement de sites de ressources documentaires, etc).

❖ *Un effort spécifique en faveur du développement progressif de ressources numériques*

Comme indiqué plus haut, on ne peut qu'être frappé par le déséquilibre entre le niveau des moyens mobilisés par les pouvoirs publics (notamment par la Région wallonne) pour l'équipement des écoles (équipements et réseaux), et l'inexistence de moyens incitatifs au développement de contenus numériques. Dans ce contexte, la faible utilisation des équipements – qui mériterait d'ailleurs d'être évaluée précisément – n'est guère surprenante.

Le développement de ressources éditoriales électroniques est vraisemblablement le seul domaine de l'édition scolaire où des mesures de soutien apparaissent souhaitables, en raison à la fois du niveau et du risque des investissements. A l'avenir, en tout cas, toute nouvelle mesure d'appui à l'équipement des établissements devrait être liée à l'existence d'un dispositif de soutien au développement de contenus et de services.

❖ *Prix du livre : de nécessaires exceptions*

Enfin, de façon générale, les éditeurs scolaires affichent une relative indifférence vis-à-vis de la question du prix unique du livre. Ni franchement hostiles, ni vraiment enthousiastes, ils font généralement valoir que leurs ventes ne transitent que pour partie par le réseau des

librairies, une fraction non négligeable des achats étant réalisée directement avec les établissements.

Dans la plupart des cas, ils ne sont donc pas opposés à l'instauration d'un régime de prix réglementé mais souhaiteraient que ce régime soit, le cas échéant, suffisamment souple pour tenir compte des spécificités des manuels et des ventes groupées.

## 2 / LE LIVRE UNIVERSITAIRE

### ► *Les chiffres clés (2004)*

Chiffre d'affaires des éditeurs belges (livres de langue française – estimation au PPHT)

14 M€

*dont exportations*

45 %

Emploi (nbre. d'équivalents temps plein en Wallonie et à Bruxelles – activités d'édition exclusivement)

50

*(Estimation CAIRN d'après données ADEB & LENTIC, et entretiens – Hors publications juridiques)*



► *Les principales maisons d'édition  
en Wallonie et à Bruxelles*

<p><b>Chiffre d'affaires (estimé au PPHT) : &gt; 10 M €</b></p> <p>- (aucune)</p>
<p><b>Chiffre d'affaires (estimé au PPHT) : 5 à 10 M €</b></p> <p>De Boeck Université</p>
<p><b>Chiffre d'affaires (estimé au PPHT) : 1 à 5 M €</b></p> <p>Complexe</p>
<p><b>Chiffre d'affaires (estimé au PPHT) : 500 K€ à 1 M €</b></p> <p>- (aucune)</p>
<p><b>Chiffre d'affaires (estimé au PPHT) : 250 à 500 K €</b></p> <p>Academia – Bruylant Cefal – Editions de l'Ulg Editions de l'ULB Epo Labor Mardaga P.I.E. – Peter Lang</p>
<p><b>Chiffre d'affaires (estimé au PPHT) : &lt; 250 K €</b></p> <p>Presses agronomiques de Gembloux Presses universitaires de Namur Publications des Facultés Universitaires Saint-Louis</p>

*(Estimation CAIRN d'après données ADEB & LENTIC, et entretiens – Hors publications juridiques)*

## ► *Les traits principaux du secteur*

### ❖ *Un secteur très ouvert à l'international*

La première caractéristique du secteur du livre universitaire (troisième secteur par importance – en fonction du chiffre d'affaires des maisons présentes en Wallonie et à Bruxelles et/ou en fonction du nombre d'emplois – du paysage éditorial belge francophone) est d'être particulièrement ouvert à l'international : environ trois quarts des achats de livres de langue française effectués en Belgique portent sur des ouvrages publiés à l'étranger, alors que 45 % des ventes des livres scientifiques édités par les maisons belges sont réalisées à l'export (essentiellement en France, en Suisse et au Québec). La part des exportations (notamment de la « grande exportation ») dans le chiffre d'affaires des éditeurs belges francophones semble d'ailleurs s'être renforcée au cours des dernières années, en raison, en partie, des aides accordées par les Régions wallonne (Awex) et bruxelloise (Bruxelles Export).

### ❖ *Une production très hétérogène*

Les maisons actives en ce domaine publient des ouvrages aux économies particulièrement contrastées :

- les manuels, livres prescrits et éventuellement ouvrages de préparation aux concours et épreuves de sélection (les manuels et les para-manuels) s'adressent particulièrement aux étudiants, principalement de premier, voire de deuxième cycle universitaire. Une part importante de ces ouvrages est diffusée par ventes directes ou dans le cadre d'achats groupés ;
- les ouvrages de recherche (« les livres savants »), expression d'un travail original très spécialisé, le plus fréquemment publiés en grand format, connaissent des tirages serrés et des chiffres de vente réduits ;

- les livres spécialisés destinés essentiellement au « grand public cultivé » (ouvrages de vulgarisation, de débat ou de « divulgation ») sont plus sujets aux tendances et aux modes intellectuelles. Ils reposent sur un travail éditorial considérable (à la fois en accompagnement des textes et en promotion/relations publiques). C'est le domaine dans lequel sont apparues, au cours des années 90, de multiples collections de poche ; c'est aussi celui où les innovations éditoriales sont particulièrement spectaculaires.

Bien que nettement tracées en médecine, en sciences exactes et en sciences appliquées, les limites entre ces différents types d'ouvrages sont parfois plus difficiles à établir, particulièrement en sciences humaines et sociales, où les comportements du lectorat sont quelquefois moins typés.

❖ *Des acteurs de taille et de statuts très divers*

En Belgique francophone, des différents secteurs éditoriaux, c'est sans doute celui du livre universitaire qui présente la structure la plus hétérogène. Si De Boeck Université a réussi, en quelques années, à s'afficher comme un des plus importants éditeurs de langue française de manuels, dispose d'un fonds considérable d'ouvrages de recherche et réalise au moins la moitié de son chiffre d'affaires à l'exportation, la plupart des autres maisons ont un chiffre d'affaires inférieur à 500 K€ ; très fréquemment liées d'une façon ou une autre aux établissements universitaires, elles ont pour mission principale de valoriser la production intellectuelle et les travaux de recherche de leur établissement, mais ne réussissent que difficilement à diffuser leurs ouvrages à l'étranger. Les seuls acteurs de taille intermédiaire – les Editions Complexe et, dans une mesure moindre, Labor – publient essentiellement des ouvrages de sciences humaines, s'adressant – au moins pour partie – à un lectorat non universitaire.

### ► *Les tendances à l'œuvre*

Après avoir profité au cours des dernières décennies de l'augmentation du nombre d'étudiants et de jeunes diplômés – sans pour autant que son chiffre d'affaires n'ait augmenté en proportion – l'édition universitaire est désormais confrontée à un certain nombre de difficultés majeures :

#### ❖ *une demande globalement peu porteuse*

Pour les étudiants et les jeunes adultes, force est de constater que le livre n'apparaît plus souvent comme un objet fortement valorisé. Sauf exception, les années universitaires ne constituent plus, par exemple, le moment où l'on se constitue une bibliothèque.

Dans le meilleur des cas, le livre, en tout cas le livre scientifique, n'est perçu qu'en fonction de son utilité immédiate ; seuls sont utilisés les passages se rapportant directement aux matières vues, aux contrôles et aux examens. La photocopie vient évidemment renforcer cette conception utilitariste et parcellaire du livre parmi les étudiants. Elle pénalise ainsi tout particulièrement l'édition de manuels, d'ouvrages collectifs et de revues.

Mais les enseignants participent aussi au même phénomène. De même que dans le scolaire, les enseignants universitaires induisent le comportement de leurs étudiants (qui, très symptomatiquement, s'appellent eux-mêmes désormais des élèves) ; moins il est vrai en Belgique qu'en France, on observe donc une baisse de l'utilisation du manuel à l'université. Tous les acteurs interrogés s'accordent en tout cas pour constater un net recul de la prescription dans l'enseignement supérieur.

Parallèlement, le développement des pratiques de recherche conduit davantage qu'auparavant à un émiettement du savoir, entre disciplines et au sein même des disciplines. Le langage des auteurs est aussi de plus en plus technique et spécialisé, ce qui évidemment complexifie et rend aléatoire la rencontre d'ouvrages scientifiques avec un large public.

❖ *La disparition progressive du fonds en librairies*

Ces mouvements sont amplifiés par la situation en librairies. La diminution progressive de la durée de vie des ouvrages dans les points de vente pénalise les livres spécialisés à taux de rotation faible. L'évolution du commerce du livre contribue en tout cas à dissuader les maisons de miser sur des ouvrages qui ne doivent leur justification économique que dans la durée.

❖ *le développement du numérique*

Le développement du numérique aboutit aussi, d'une certaine manière, à complexifier le travail éditorial. Incontestablement, l'Internet est riche d'opportunités pour les éditeurs universitaires : il leur permet notamment d'exposer largement et à relativement bas coûts leur production, c'est-à-dire de contourner les difficultés de mise en place en points de vente, et de bénéficier de nouveaux canaux de commercialisation. Mais il constitue aussi pour les éditeurs un risque majeur en encourageant l'auto-publication des textes des enseignants et chercheurs, en facilitant la diffusion des ouvrages publiés en anglais (cf. infra) et en habituant les étudiants à accéder immédiatement à des ressources documentaires à titre gratuit.

A long terme, le développement de l'édition électronique aboutira sans doute à bouleverser fondamentalement le secteur de l'édition universitaire et à en modifier l'économie. En augmentant le niveau d'investissements nécessaires (d'autant que, dans un premier temps au moins, le numérique va se développer parallèlement au papier) et en facilitant la circulation internationale des textes, le numérique contribue, en tout cas, à rehausser la taille critique dans le secteur universitaire.

Le numérique conduit donc progressivement à une modification profonde du contexte concurrentiel dans lequel ont à œuvrer les éditeurs scientifiques. A l'université, certains estiment, en effet, qu'il est désormais possible d'organiser la diffusion du savoir en se passant des maisons d'édition. Par ailleurs, au niveau mondial, de nouveaux acteurs apparaissent, systématiquement anglo-saxons (cf., par exemple, les dernières initiatives de Google), pour assurer, autour de modèles économiques inédits, les fonctions d'agrégation de contenus et de recherche.

❖ *La globalisation du marché de l'édition universitaire*

Le numérique est loin de constituer le seul facteur de globalisation du marché de l'édition universitaire.

L'harmonisation internationale des programmes – via notamment le système « Licence – Maîtrise – Doctorat » (L.M.D.) – va certes ouvrir de nouvelles perspectives aux éditeurs universitaires ; mais elle devrait également accélérer la concentration de l'offre autour d'un nombre limité d'acteurs de taille globale.

Par ailleurs, on ne peut que constater un mouvement progressif de recul du français, au profit de l'anglais, comme langue de travail dans les milieux scientifiques et académiques. A ce sujet, en sciences dures et en médecine, la messe est dite : le nombre de publications (ouvrages et revues) de recherche en langue française a chuté drastiquement au cours des dernières années, seuls des manuels et para-manuels ainsi que des ouvrages de vulgarisation continuant à être publiés en français.

Un des enjeux majeurs, dans les années à venir, consiste donc à savoir si et dans quelle mesure un mouvement semblable touchera les sciences humaines et sociales, où les résistances sont plus marquées.

❖ *La bipolarisation du secteur*

Dans ce contexte, le risque est grand – si l'on n'y prend garde – d'assister à une bipolarisation du secteur de l'édition spécialisée :

- d'un côté, des activités à forte marge (les activités d'édition touchant également les milieux professionnels, les activités à haute valeur ajoutée sur l'Internet) organisées autour d'un nombre limité d'acteurs globaux, à côté desquels les maisons ou les groupes d'édition francophones (*a fortiori* les maisons ou les groupes d'édition belges francophones) apparaissent de petite taille ;
- de l'autre, des activités peu rentables, notamment l'édition ou plutôt la simple publication d'ouvrages de recherche, prises en charge par des institutions publiques ou parapubliques qui chercheront sans doute à contourner les contraintes économiques

classiques du travail éditorial en pré-finançant (par des subventions, du sponsoring ou les contributions volontaires des auteurs) leurs ouvrages, mais qui ne pourront qu'être confrontées à des problèmes structurels de diffusion.

► *L'appréciation des dispositifs publics*

L'opinion majoritaire des éditeurs rencontrés sur les dispositifs d'aide et de régulation (existants ou envisageables) peut être résumée comme suit :

	<b>A maintenir tel quel ou à modifier légèrement</b>	<b>A mettre en place ou à modifier profondément</b>
<b>Peu stratégique ou peu pertinent</b>		Dispositif sur le prix du livre
<b>Utile ou potentiellement utile</b>	<p>Prêts à des projets d'ouvrages (Fonds d'aide à l'édition)</p> <p>Redevance sur la copie privée</p> <p>Pérennisation du système d'achats de livres pour des bibliothèques étrangères</p> <p>Aides à l'export</p>	<p>Conventionnement de maisons publiant des ouvrages de sciences humaines</p> <p>Augmentation des moyens des bibliothèques universitaires</p> <p>Modification du régime d'imposition des droits d'auteur</p> <p>Introduction de tarifs postaux incitatifs pour le livre</p> <p>Aide au développement de ressources éditoriales numériques</p>



❖ *Une modification d'attitude face à l'utilisation du livre à l'université*

Comme pour l'édition scolaire, la première priorité consiste sans doute en une modification d'attitude et de comportement des professionnels de l'enseignement et de la recherche.

L'utilisation d'ouvrages à l'université – de manuels dans le premier cycle, d'ouvrages de recherche ensuite – doit être encouragée et facilitée. Il faut faire prendre conscience aux enseignants et chercheurs qu'à long terme, leur intérêt n'est pas, loin s'en faut, dans une fragilisation du paysage éditorial de langue française. L'évaluation – désormais plus courante – des enseignants en fonction de leurs capacités pédagogiques est sans doute un premier pas en ce sens, parce que cela devrait logiquement les inciter à appuyer davantage leurs cours sur des ressources éditoriales ; mais encore faudrait-il qu'ils aient conscience du fait que le droit à la copie d'extraits n'ouvre pas le droit au photocopillage. Un effort de clarification à ce niveau est, en tout cas, souhaité.

❖ *Un meilleur climat entre bibliothèques universitaires et maisons d'édition francophones*

Plusieurs facteurs – le débat sur le droit de prêt et surtout l'augmentation exponentielle des prix des publications (notamment des publications électroniques) éditées par des groupes de communication mondiaux – ont pu contribuer à tendre les relations entre éditeurs et bibliothécaires universitaires. Une mauvaise appréhension des contraintes spécifiques pesant sur les maisons d'édition francophones a notamment amené certains de ces derniers à voir davantage les maisons francophones, y compris les indépendantes, comme des intermédiaires inutiles plutôt que comme de réels partenaires.

Il convient donc de faire prendre conscience aux bibliothécaires qu'ils ont, en plus de leur fonction centrale de mise à disposition et de conservation, un rôle à jouer, en partenariat avec les éditeurs, pour le maintien d'une offre éditoriale francophone de qualité et diversifiée. Mais il faut leur en donner les moyens : ces dernières années ont vu les bibliothèques universitaires affecter une part croissante de leurs budgets d'acquisition à des ressources en anglais. Paradoxalement, les éditeurs de langue française, bien que plus raisonnables dans leur politique tarifaire, se

retrouvent pénalisés par cette évolution, puisque les moyens consacrés à l'acquisition de leurs ouvrages s'en trouvent réduits, et que certaines de leurs collections sont interrompues.

Pour autant qu'il soit possible de les orienter spécifiquement vers l'acquisition de ressources de langue française, un renforcement des moyens à disposition des bibliothèques universitaires apparaît donc souhaitable. En tout état de cause, si des moyens nouveaux peuvent être dégagés pour les bibliothèques universitaires, chacun s'accorde à dire qu'il vaudrait mieux qu'ils permettent d'accroître les acquisitions de ressources de langue française, plutôt que de financer des projets d'édition électronique menés, comme il en est question, par les bibliothèques, en concurrence avec les maisons d'édition privées.

❖ *La pérennisation des aides à l'acquisition d'ouvrages par les bibliothèques étrangères*

Ces dernières années, le Ministre ayant en charge les relations internationales de la Communauté française a mis en place un dispositif spécifique, géré par le CGRI, permettant l'acquisition d'ouvrages de sciences humaines édités par des maisons belges, au profit de bibliothèques des pays émergents ou des pays francophones les moins avancés économiquement.

Jusqu'à présent, il ne s'agissait pourtant que d'une mesure ponctuelle. Très majoritairement, le souhait des acteurs est que ce dispositif puisse être pérennisé, tout en étant amélioré (concentration des achats sur un nombre limité d'ouvrages pour lesquels il s'agirait d'une aide substantielle, ouverture à des pays non francophones, etc).

❖ *Extension du régime de conventionnement au livre de sciences humaines*

Le fait, par ailleurs, que le système de conventionnement entre la Communauté française (Direction du Livre) et des maisons d'édition de création ne puisse bénéficier qu'aux seuls éditeurs d'ouvrages de littérature générale (fiction, théâtre, poésie) ou de jeunesse est, de toute évidence, mal perçu par les responsables des maisons d'édition universitaire ; ceux-ci souhaitent l'extension de ce dispositif à leur secteur,

dès lors qu'il s'agit effectivement d'oeuvres de recherche, de débat ou « de divulgation » de qualité. Ceci concerne également les dispositifs d'aide à l'ex-traduction (la traduction en d'autres langues que le français), qui, de même que les conventions, sont jusqu'à présent réservés aux seuls ouvrages de littérature générale.

❖ *Aides au développement de ressources éditoriales numériques*

Plusieurs maisons insistent aussi sur le fait que le numérique va très prochainement s'imposer comme une évidence pour les éditeurs d'ouvrages spécialisés, et qu'il y a un enjeu majeur à faire apparaître une offre francophone de qualité sur le réseau.

Une intervention spécifique des pouvoirs publics s'impose quasiment comme une évidence dans cette phase d'amorçage du marché, si on veut éviter que les maisons belges ne prennent un retard important, en la matière, face à leurs concurrents étrangers.

❖ *Prix du livre*

Enfin, de façon générale, les éditeurs universitaires apparaissent assez peu sensibles à la question du débat sur le prix du livre (« *ce ne sont pas nos livres qu'on brade* »), semblant mal apprécier les répercussions éventuellement positives de l'instauration d'un prix réglementé sur la capacité des points de vente à (re)constituer un fonds significatif. Un seul éditeur se montre franchement favorable à un tel dispositif, les autres préférant mettre l'accent sur la nécessité de prévoir, le cas échéant, des exceptions pour tenir compte de la spécificité, à leur sens, du marché universitaire (possibilité de spécimens payants, prix réduits pour étudiants).

### 3 / ROMAN – THEATRE – POESIE

► *Les chiffres clés (2004)*

Chiffre d'affaires des éditeurs belges (livres de langue française  
- estimation au PPHT)<sup>20</sup>

Roman – Théâtre – Poésie	4 à 4,5 M€
Non-fiction (essais et documents)	6,5 M€
Livres de jeunesse (hors B.D.)	20 M€

Exportations (roman – théâtre – poésie)

55 %

Emploi (nbre. d'équivalents temps plein en Wallonie et à  
Bruxelles – activités d'édition de romans, théâtre et poésie  
exclusivement)

20

(Estimation CAIRN d'après données ADEB & LENTIC, et entretiens)

---

<sup>20</sup> Cette estimation n'inclut pas les ventes réalisées par La Renaissance du Livre ni par Le Grand Miroir.

► *Les principales maisons d'édition en Wallonie et à Bruxelles*

<p><b>Chiffre d'affaires (estimé au PPHT) : &gt; 10 M €</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Casterman (littérature jeunesse)</li></ul>
<p><b>Chiffre d'affaires (estimé au PPHT) : 5 à 10 M €</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>- (aucune)</li></ul>
<p><b>Chiffre d'affaires (estimé au PPHT) : 1 à 5 M €</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Labor (romans, jeunesse et essais/documents)</li><li>- Luc Pire (romans et essais/documents)</li><li>- Mijade (jeunesse)</li><li>- Pastel (jeunesse)</li><li>- Racine (romans et essais/documents)</li></ul>
<p><b>Chiffre d'affaires (estimé au PPHT) : 500 K€ à 1 M €</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Hemma (jeunesse)</li></ul>
<p><b>Chiffre d'affaires (estimé au PPHT) : 250 à 500 K €</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Alice Editions (jeunesse)</li><li>- Editions Le Cri</li><li>- Lansman</li><li>- La Lettre Volée</li></ul>
<p><b>Chiffre d'affaires (estimé au PPHT) : &lt; 250 K €</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Le Cormier</li><li>- Daily Bul</li><li>- Didier Devillez éditeur</li><li>- Editions Esperluette</li><li>- Editions Maelström</li><li>- Editions Memor</li><li>- Editions Tribord</li><li>- Les Impressions Nouvelles</li><li>- Luce Wilquin</li><li>- Pépin (jeunesse)</li></ul>

- |  |
|--|
| <ul style="list-style-type: none"><li>- Le Somnambule Equivoque</li><li>- Estuaire (nouvelle maison d'édition)</li></ul> |
|--|

► *Les traits principaux du secteur*

❖ *Faible poids économique – Rôle culturel important*

D'un point de vue économique, le secteur « roman – théâtre – poésie », disons la littérature générale au sens strict, est, et de loin, le plus faible des quatre secteurs du livre étudiés dans le cadre de ce rapport. Avec 4,5 millions d'euros (C.A. estimé au PPHT), il pèse ainsi à peine 2 % du CA global du secteur du livre en Communauté française, et représente seulement une vingtaine d'emplois (ETP). Même en y ajoutant la « non fiction », les essais et documents, le chiffre d'affaires ne grimpe, au total, qu'à 11 ou 12 millions d'euros (4 à 5 % du secteur). Son CA est ainsi largement inférieur à celui du livre de jeunesse (estimé, lui, à 20 millions d'euros) dont trois quarts sont réalisés par une seule maison – Casterman – grâce notamment à la série des *Martine*.

Le faible poids économique du secteur, qui ressort aussi de l'analyse des ventes<sup>21</sup>, interpelle d'autant plus que la littérature générale, en stimulant l'imaginaire et en permettant à chacun de construire son identité, a évidemment un rôle irremplaçable à jouer dans le développement personnel des individus et dans l'affirmation des diverses composantes du corps social.

---

<sup>21</sup> On peut notamment estimer qu'à peine 1,5 % des livres de littérature générale (y compris des livres de poche) de langue française achetés en Belgique sont des ouvrages édités par des maisons belges.

❖ *Essentiellement de très petites structures ...*

Le secteur de la littérature générale (romans – théâtre – poésie) en Communauté française comprend essentiellement des maisons d'édition créées par des individus, portées par leur histoire personnelle. La grande diversité qui en découle en est probablement sa plus grande richesse.

On relève ainsi l'existence d'une vingtaine de petites maisons d'édition unipersonnelles ou presque<sup>22</sup>. Bon nombre d'entre elles se sont constituées à la fin des années 80 ou au cours des années 90 et ont aujourd'hui acquis une certaine maturité. Malgré leur petite taille – la plupart d'entre elles ont un chiffre d'affaires (estimé au prix public) inférieur à 250 K€ – elles jouent un rôle essentiel de pépinière de nouveaux talents et, en ce sens, peuvent être qualifiées de « *maisons de création* ». Dans cette catégorie, on retrouve des éditeurs de romans (Luce Wilquin, Editions Le Cri, ...), des éditeurs de théâtre (principalement les éditions Lansman) et des éditeurs de poésie (L'Arbre à paroles, le Cormier, le Taillis Pré...). Leurs catalogues et leurs réseaux d'auteurs tant belges qu'étrangers témoignent de leur dynamisme et d'un travail de qualité. Certaines de ces maisons sont désormais mieux reconnues, y compris sur le marché français. Malheureusement, elles sont économiquement plus que fragiles ; leurs tirages sont faibles et leurs capacités d'investissement très réduites. Elles fonctionnent avec des moyens limités, quasi sans personnel, sur base de bénévolat et/ou de complémentarités avec d'autres activités (formation, conseil,...). Chacun fait comme il peut pour comprimer au maximum ses frais de fonctionnement.

❖ *... et deux maisons « généralistes »*

A côté de ces « microstructures », on relève la présence de deux éditeurs généralistes, les Editions Labor, rachetées récemment par l'éditeur d'ouvrages à compte de tiers, TXT Média, et Luc Pire Editions, maison liée pour partie à son fondateur et pour partie au Groupe Rossel<sup>23</sup>. Il s'agit

---

<sup>22</sup> On compte aussi un grand nombre de très petites structures dont le métier principal n'est pas l'édition et de maisons quasi artisanales, qu'il est impossible de présenter dans le détail dans le cadre de ce rapport.

<sup>23</sup> Le catalogue Racine (Groupe Lannoo) comprend également, au-delà des beaux livres et des livres d'histoire, une collection consacrée à la littérature régionale (R. Henoumont, A. Masson, etc)

de maisons de taille moyenne (à l'échelle belge), avec un catalogue très diversifié, s'étendant, au-delà de la littérature générale, aux essais et documents (aux « questions de société »), aux sciences humaines, aux beaux livres, à la B.D., voire à la jeunesse, au scolaire et au parascolaire. Le trait commun à ces différents titres est généralement le rapport étroit qu'ils entretiennent avec la Belgique francophone (auteurs, thèmes ou problématiques touchant spécifiquement la Belgique). Dotées d'un ancrage belge, ces maisons jouent donc la carte de la proximité ; un pourcentage non négligeable de leur chiffre d'affaires semble être assuré en amont (ventes parfois pré-financées), ce qui peut évidemment contribuer pour partie à asseoir leur équilibre.

Le secteur jeunesse, lui, est organisé, au-delà de Casterman – près de 15 millions d'euros de chiffre d'affaires – et d'Hemma, autour d'une demi-dizaine de petites structures spécialisées dans l'édition d'albums pour l'enfance et, souvent, la petite enfance : Mijade, Alice Editions, Editions Pépin, .. En outre, quelques « maisons de création » de littérature générale (Lansman, Esperluette Editions), ainsi que Labor disposent de collections jeunesse. Ces éditeurs sont très présents en France où ils bénéficient bien plus qu'en Belgique des achats des établissements d'enseignement et des bibliothèques.

❖ *Un ancrage local particulièrement affirmé*

Au regard des secteurs du livre scolaire et de la B.D., ce qui frappe, c'est de façon générale l'absence d'intérêts étrangers dans les entreprises belges de littérature générale.

Si ce n'est Casterman (cf. partie de ce rapport consacrée à la B.D.), quasiment toutes les maisons actives en ce domaine disposent d'un actionnariat belge. Elles apparaissent focalisées sur des « niches » géographiques (les éditeurs généralistes) ou thématiques (le théâtre avec Lansman) si pointues qu'elles ne suscitent guère l'intérêt des grands groupes ; ce qui leur permet de rester, d'une certaine façon, à l'écart des mouvements de concentration qui touchent le secteur du livre.

Au-delà de Casterman, les seules exceptions à noter sont celles de Racine, propriété des Editions Lannoo, et dans le secteur jeunesse, d'Hemma et de Pastel, antenne belge de L'école des Loisirs qui développe en Belgique une ligne éditoriale propre à notre marché.



❖ *L'importance néanmoins des marchés étrangers*

Ceci ne signifie évidemment nullement que les maisons de littérature générale vivraient centrées sur le seul marché belge.

Ceci est peut-être le cas des « éditeurs généralistes », mais les « éditeurs de création » réalisent, eux, au moins la moitié de leur chiffre d'affaires à l'export. Certaines maisons cherchent d'ailleurs à renforcer leur présence dans les autres pays francophones, notamment par des collaborations avec des petites structures indépendantes étrangères, et par le biais de co-éditions ; ce qui leur permet à la fois d'améliorer leur visibilité sur ces marchés et de disposer d'une plus grande sécurité financière<sup>24</sup>.

Dans le secteur jeunesse, l'export représente de loin le premier marché des éditeurs belges francophones, grâce à la fois aux ventes d'ouvrages (les exportations proprement dites) et aux cessions de droits, qui permettent notamment d'amortir plus facilement les coûts de production.

---

<sup>24</sup> Un cas particulier est le Castor Astral, maison d'édition française située à Pantin et à Bordeaux, qui dispose d'une collection, *Escale du Nord*, dédiée spécifiquement aux oeuvres d'auteurs belges, francophones et flamands.

► *Les tendances à l'œuvre*

Le secteur de la littérature générale est manifestement confronté à un certain nombre de difficultés majeures qui en entravent le développement :

❖ *Un secteur particulièrement exposé aux évolutions du marché du livre*

Les éditeurs belges de littérature générale sont exposés tout particulièrement aux évolutions qui touchent le marché du livre dans l'ensemble du bassin linguistique francophone, évolutions sur lesquelles ces maisons d'édition n'ont bien évidemment aucune prise :

- l'érosion du lectorat

Les éditeurs de littérature générale, peut-être tout particulièrement les éditeurs de jeunesse, estiment être particulièrement exposés à la concurrence des nouveaux médias et des nouvelles formes de divertissement. Ils estiment ainsi que leur lectorat s'érode progressivement face à la multiplication et à l'enrichissement de l'offre dans le domaine des loisirs, et ceci d'autant plus que l'école n'incite guère à la lecture, tous les types d'ouvrages - au-delà même de la question des manuels scolaires (cf. supra) - étant généralement absents des établissements de Wallonie et de Bruxelles.

- la surproduction

Près de 700 romans de langue française lors de la dernière rentrée littéraire ! Il est de plus en plus difficile, pour les éditeurs, de faire ressortir spécifiquement leurs ouvrages parmi une production de plus en plus abondante.

- la rotation accrue des titres en librairies

Dans ce contexte, la durée de vie des ouvrages en librairies est de plus en plus brève ; les ouvrages exigeants peinent donc à s'installer, alors que ces évolutions favorisent les livres (ou les auteurs) fortement médiatisés, édités par des maisons disposant

d'entrées privilégiées dans les grandes entreprises de presse écrite, de radio et de télévision.

❖ *Une situation démographique inquiétante*

On prétend souvent que le secteur de la littérature générale en Communauté française serait petit mais dynamique. On en oublierait presque que, depuis une dizaine d'années, rares ont été les créations de nouvelles maisons<sup>25</sup>, ou alors les initiatives ont été très éphémères et se sont soldées par des échecs. Or, dans le même temps, plusieurs maisons « unipersonnelles » semblent d'ores et déjà confrontées à un problème de succession. Plusieurs éditeurs se demandent ainsi ce que leur maison deviendra quand ils prendront leur retraite. Il est aujourd'hui difficile de percevoir un quelconque signe de relève...

❖ *Un accès au marché de plus en plus aléatoire*

Pour les « maisons de création » centrées autour d'un genre éditorial et/ou éditant des ouvrages exigeants, la Belgique francophone ne constitue nullement un marché de taille suffisante ; une part importante de leur chiffre d'affaires est donc réalisé à l'export (cf. supra). Mais, comme on le sait, le marché français est désormais dominé par de grands groupes qui, par leur puissance financière, dominant toute la chaîne du livre parfois jusqu'aux points de vente. L'accès aux structures de diffusion et de distribution est, en tout cas, devenu critique.

Les « microstructures » belges ont eu beaucoup de difficultés à se remettre de l'échec des différentes tentatives de soutien à l'activité de diffusion et de distribution en France. La plupart d'entre elles ont notamment dû faire face à des pertes commerciales importantes suite à la faillite d'Alterdis. Certaines d'entre elles ont désormais pu retrouver des partenaires pour la diffusion et la distribution de leurs catalogues mais elles restent très dépendantes de la situation en aval de la filière, où la concentration est telle qu'elle se traduit par l'existence de marges importantes, souvent jugées excessives par les éditeurs.

---

<sup>25</sup> On note néanmoins la création récente d'Estuaire et la relance des Impressions Nouvelles.

❖ *La crise de croissance des éditeurs généralistes*

A la différence des « maisons de création », les « éditeurs généralistes » réalisent l'essentiel de leur chiffre d'affaires en Belgique ; généralement, ils font même de leur connaissance et de leur proximité de ce marché, un de leurs principaux avantages distinctifs. Mais, à un moment ou un autre, ils sont nécessairement contraints de se poser la question de l'export. Leur développement doit passer par l'international.

D'une certaine façon, Labor et Luc Pire semblent peut-être à ce tournant. La question est alors de savoir comment aborder le marché français sans entrer dans le cycle « augmentation des tirages – mises en place de plus en plus importantes – explosion des taux de retour » qui a récemment (bien que sous des modalités diverses) été à la source des difficultés de la Renaissance du Livre et du Grand Miroir.

► *L'appréciation des dispositifs publics*

L'opinion majoritaire des éditeurs rencontrés sur les dispositifs d'aide et de régulation (existants ou envisageables) peut être résumée comme suit :

	<b>A maintenir tel quel ou à modifier légèrement</b>	<b>A mettre en place ou à modifier profondément</b>
<b>Peu stratégique ou peu pertinent</b>		
<b>Utile ou potentiellement utile</b>	Fonds d'aide à l'édition Conventionnement et aides à l'extraduction (extension, notamment, à l'édition jeunesse) Redevance sur la copie privée Aides à l'export	Prix unique du livre Actions de promotion à l'attention des bibliothèques et des libraires Augmentation des achats de livres par ou pour les bibliothèques belges

❖ *Une reconnaissance et une extension des aides à l'attention d'Edilib et de ses membres*

Depuis 2004, s'est créée à côté de l'ADEB (Association des Editeurs de Belgique) une deuxième association professionnelle, Edilib, regroupant la

plupart des éditeurs de littérature générale<sup>26</sup>. Ceux-ci ont voulu marquer ainsi la nécessité d'une représentation spécifique de ce secteur d'activité.

Ainsi constituée, Edilib souhaiterait être reconnue par les pouvoirs publics, de façon notamment à pouvoir assurer dans les meilleures conditions la promotion de ses membres à l'étranger.

Il est évidemment difficile pour les auteurs de ce rapport de se prononcer sur le bien-fondé de la création de cette deuxième association professionnelle. Ce qui est certain, c'est qu'elle traduit un malaise : la difficulté, pour les éditeurs de littérature générale – très minoritaires dans le secteur du livre en Belgique francophone – de faire entendre leur voix et de faire valoir leurs revendications propres.

Ceci dit, la Belgique francophone est, à notre connaissance, le seul « pays » où l'ensemble du secteur du livre n'est pas – ce qui est assez paradoxal – représenté par une seule association. Le bon sens conduirait à estimer que les pouvoirs publics, dont ont nécessairement besoin les associations professionnelles, devraient pouvoir poser leurs conditions : une seule association, mais représentative des différentes situations et sensibilités connues dans le secteur du livre.

#### ❖ *Le prix du livre*

Un des points de crispation dans les débats entre les éditeurs de littérature générale et les autres membres du secteur a manifestement été la question du prix unique du livre.

La littérature générale, dont l'avenir dépend particulièrement du maintien, voire du développement d'un réseau diversifié de librairies de qualité<sup>27</sup>, est le seul secteur à exiger la mise en place d'un régime réglementé. Il s'agit même là d'une des principales revendications des maisons concernées.

---

<sup>26</sup> En fait, Edilib a l'ambition d'être plus qu'une « simple » association professionnelle : un groupe de maisons d'édition de littérature générale capable de négocier, au nom de celles-ci, des conditions particulières auprès de tiers.

<sup>27</sup> Il est à noter que la plupart des éditeurs belges de littérature générale ont un site Internet qui a pour seul but d'informer et qui, quand il s'agit de vente, renvoie toujours vers le libraire. Les éditeurs de littérature générale soulignent le rôle essentiel du contact libraire.

❖ *Amélioration des dispositifs d'aide à la production*

Malgré son faible poids économique, la littérature générale est le secteur qui mobilise la plus grande partie des aides publiques accordées au livre. Certains dispositifs comme – jusqu'il y a peu – le système de convention de maisons d'édition ou l'achat de leurs livres pour des bibliothèques étrangères, leur sont spécifiquement dédiés, alors que d'autres (les actions de promotion) les concernent au premier chef.

Dans ce contexte, il n'est guère surprenant que les éditeurs de littérature générale n'émettent guère de critiques de fond sur les dispositifs existants ; il n'en demandent pas moins une augmentation des lignes budgétaires qui leur sont réservées et une amélioration ou une adaptation du mode de fonctionnement des mécanismes actuels :

- une augmentation des budgets affectés aux conventions avec les maisons d'édition est ainsi souhaitée. Pour les personnes rencontrées, l'édition littéraire reste « le parent pauvre » de la culture. Il faudrait augmenter les moyens qui lui sont accordés au même titre que cela a été fait pour d'autres secteurs, peut-être plus actifs, plus visibles ou mieux organisés.
- le caractère pluriannuel des aides accordées sous forme de contrats-programmes est globalement apprécié, de même que les dispositions permettant de « lisser » les obligations de production sur plusieurs années. Ces aides apparaissent, en tout cas, nécessaires au maintien d'un tissu de petites maisons d'édition de littérature générale ;
- certains éditeurs souhaitent cependant une transparence accrue dans les choix opérés entre maisons, dans les critères d'évaluation retenus et dans les montants attribués.

❖ *Mise en place de nouveaux dispositifs d'aide à la diffusion et/ou à la promotion*

Pour nos interlocuteurs, le lieu où se concentrent les difficultés des éditeurs de littérature générale a néanmoins glissé ; désormais, celles-ci portent moins sur la production des oeuvres que sur leur diffusion et la rencontre avec les lecteurs potentiels.

De façon quasi-unanime, les éditeurs soulignent donc la nécessité de mettre en place des dispositifs permettant de mieux valoriser l'édition littéraire francophone belge. Comme on le sait, d'importants efforts ont été réalisés ces derniers temps pour la promotion des auteurs belges à l'étranger, ce qui a pu contribuer à faciliter l'édition de leurs oeuvres par des maisons françaises. A l'instar de ce qui existe en Suisse ou au Québec, les maisons interrogées souhaiteraient voir se développer une politique volontariste de promotion du secteur éditorial lui-même et pas seulement des auteurs. Elles semblent s'accorder sur la nécessité de développer, en ce sens, une démarche collective à l'attention de la presse, des librairies, des bibliothèques et des écoles.

Les éditeurs de littérature générale proposent donc un certain nombre de mesures que l'on peut, sans prétention à l'exhaustivité, résumer comme suit.

Certaines concernent particulièrement la Belgique :

- combler le manque de visibilité des maisons d'édition belges dans la presse « nationale » en conditionnant l'aide à la presse quotidienne à l'octroi (en respectant l'indépendance rédactionnelle des journaux) d'encarts annonçant les nouveautés des éditeurs belges de langue française ;
- adapter le décret-mission de la RTBF pour reprendre explicitement le livre dans la liste des services culturels dont la RTBF doit assurer la promotion ;
- assurer une meilleure représentation du livre de jeunesse, publié par des maisons d'édition belges, auprès des bibliothèques publiques belges et des écoles ;



- réamorcer – ceci avait déjà été mis en place dans le cadre du Fonds d'aide à la diffusion – le mécanisme de soutien aux librairies présentant de façon systématique et regroupée la production des éditeurs belges francophones ;
- mettre en place des mécanismes d'information systématique à l'attention des acteurs qui jouent un rôle de relais vers les lecteurs potentiels : les journalistes, les libraires, les bibliothécaires et les enseignants. A titre d'exemple, les éditeurs rencontrés souhaiteraient la publication et l'envoi, à l'attention du monde scolaire, d'un bulletin périodique informant les enseignants des nouveautés « jeunesse » des maisons belges francophones, avec éventuellement un dossier pédagogique.

D'autres concernent davantage les pays ou les marchés étrangers :

- assurer la présence de l'édition belge francophone dans la presse spécialisée française par le soutien à des annonces communes, comme cela aurait déjà été fait précédemment pour un collectif d'éditeurs ;
- organiser des rencontres avec les lecteurs dans les universités étrangères.

Pour les maisons rencontrées, l'allocation, complémentairement aux aides à l'édition, d'un budget pour valoriser l'édition littéraire belge francophone permettrait, en tout cas, de renforcer ce secteur, et ceci à faibles frais.

❖ *Elargir les dispositifs de soutien au livre de jeunesse*

La plupart des éditeurs – bien évidemment, particulièrement ceux qui sont présents dans ce domaine d'activité – souhaitent enfin que l'édition jeunesse puisse bénéficier des dispositifs de soutien au même titre que le roman, le théâtre et la poésie. Ceci est vrai pour les conventions cadres passées avec les maisons, mais aussi, par exemple, pour les aides à l'extraduction (la traduction en d'autres langues que le français), réservées jusqu'à présent à la seule littérature générale.

## 4 / LA BANDE DESSINEE

### ► *Les chiffres clés (2004)*

Chiffre d'affaires des éditeurs belges (livres de langue française – estimation au PPHT)

140 M €

*dont exportations*

80 %

Emplois (nbre. d'équivalents temps plein en Wallonie et à Bruxelles – activités d'édition exclusivement)

150

*(Estimation CAIRN d'après données ADEB & LENTIC, et entretiens)*

► *Les principales maisons d'édition en Wallonie et à Bruxelles*

<p><b>Chiffre d'affaires (estimé au PPHT) : &gt; 10 M €</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Media Participation (Dargaud – Lombard – Dupuis)</li> <li>- Casterman</li> </ul>
<p><b>Chiffre d'affaires (estimé au PPHT) : 5 à 10 M €</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- (aucune)</li> </ul>
<p><b>Chiffre d'affaires (estimé au PPHT) : 1 à 5 M €</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- (aucune)</li> </ul>
<p><b>Chiffre d'affaires (estimé au PPHT) : 500 K€ à 1 M €</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- (aucune)</li> </ul>
<p><b>Chiffre d'affaires (estimé au PPHT) : 250 à 500 K €</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Glénat Benelux</li> </ul>
<p><b>Chiffre d'affaires (estimé au PPHT) : &lt; 250 K €</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- La Cinquième couche</li> <li>- L'Employé du mois</li> <li>- Fremok</li> </ul>

*(Estimation CAIRN d'après données ADEB & LENTIC, et entretiens)*

## ► *Les traits principaux du secteur*

### ❖ *Un secteur essentiellement organisé autour de deux acteurs*

Le secteur de la bande dessinée est désormais essentiellement organisé, en Communauté française de Belgique, autour de deux grands opérateurs, Média Participations – qui regroupe notamment Dargaud-Lombard et Dupuis – et Casterman :

- *Média Participation* est donc une holding franco-belge, créée au début des années 80, dont le siège est situé à Bruxelles mais dont la direction effective est à Paris. Dotée d'actionnaires industriels et financiers très puissants - principalement Axa et Michelin – elle a pu se développer rapidement par diverses opérations de croissance externe. Après Le Lombard (Blake & Mortimer, Thorgal, Cubitus, Ric Hochet, etc) puis Dargaud (Blueberry, XIII...), ce fut, en effet, Fleurus puis, plus récemment, Mango, Tardy, Desclée, Mame, Rustica qui passèrent successivement sous son contrôle.

Très axé à l'origine sur les ouvrages destinés à la jeunesse, le groupe affiche donc désormais une stratégie généraliste avec des maisons dans des secteurs aussi divers que l'édition religieuse ou le livre pratique, et une présence dans les cartes et guides via un partenariat avec Michelin. Media Participation a d'ailleurs été tout récemment un des candidats (malheureux) au rachat de diverses maisons autrefois regroupées dans Vivendi Universal Publishing. Il n'empêche : c'est bien dans la bande dessinée que le poids de Media Participation est le plus important : l'acquisition en 2004 de Dupuis (Gaston, Spirou, Largo Winch...) et le spectaculaire développement de la marque de mangas Kana font, en effet, désormais du groupe le leader européen de la B.D., avec un chiffre d'affaires de plus de 300 millions d'euros. En Communauté française, sa part de marché en ce secteur serait comprise entre 60 et 66 %.

Si la politique du groupe s'appuie sur le respect des identités éditoriales de ses différentes maisons, il n'en est pas moins intégré verticalement, disposant à la fois d'un réseau de diffusion (Diféa) et d'un centre de distribution, implanté à Dourdan en France. Cette

stratégie d'intégration verticale touche aussi l'exploitation audiovisuelle des personnages ; après avoir racheté successivement Citel, Belvision, Ellipseanim et Dupuis audiovisuel, Media Participation contrôle, en effet, une demi-dizaine de sociétés audiovisuelles et peut ainsi mettre en place de fortes synergies avec son catalogue de bandes dessinées.

- *Casterman* est un des plus anciens éditeurs belges. Son développement, intimement lié à l'œuvre d'Hergé, resta centré sur cette seule école jusqu'au début des années 70, quand l'on vit apparaître de nouveaux auteurs comme Hugo Pratt puis Jacques Tardi. Avec le magazine de B.D. adulte *A Suivre* commença alors une nouvelle phase de développement qui allait voir la maison d'édition tournaïenne se tourner davantage vers la France.

Mais, en raison notamment de difficultés d'ordre industriel liées à son imprimerie, ses actionnaires ont dû, à la fin des années 90, céder le département édition à Flammarion... qui a lui-même été racheté, quasiment dans la foulée, par le groupe italien RCS-Rizzoli. Désormais, ce nouvel ensemble, qui a repris aussi l'éditeur français Fluide Glacial, se positionne, avec un catalogue très riche (Hergé, Pratt, Tardi, Schuiten, Geluck, Bourgeon...) en 3ème position sur le marché de la bande dessinée de langue française.

Le siège de la société Casterman a quitté Tournai pour Bruxelles. Les services de diffusion et de distribution sont désormais assurés par Flammarion.

❖ *Seuls quelques collectifs d'auteurs...*

Alors que la Communauté française de Belgique est souvent présentée comme la terre de prédilection de la bande dessinée, paradoxalement, derrière ces deux grands groupes, c'est désormais quasiment le désert...

On peut uniquement relever la présence de Glénat Bénélux qui, à côté de ses activités de recrutement et de suivi d'auteurs pour sa maison-mère – le groupe Glénat/Vent d'Ouest – édite quelques titres (la collection Caravelle) et quelques très petites maisons, plutôt au profil de « collectifs

d'auteurs » : Frémok, qui associe les auteurs belges du groupe Fréon aux auteurs français d'Amok, La 5e couche et L'Employé du mois. Au-delà, seuls quelques albums sont encore édités en Belgique, les Kroll chez Luc Pire et les ouvrages de Michel Vaillant, auto-édités par la famille Graton ou encore les éditions Moulinsart pour la valorisation de l'œuvre d'Hergé.

Très significativement, depuis 30 ans, on n'a observé en Belgique francophone aucune création de nouvelle maison, la dernière tentative en date ayant été celle, très brève, de Rossel ... en 1972. De ce point de vue, la situation est donc extrêmement différente de celle de la France, où depuis 10 ans, plusieurs nouvelles maisons – Soleil, Delcourt, etc – ont pris des parts de marché significatives, et où le phénomène des collectifs d'auteurs a donné lieu, à au moins une grande réussite, « L'Association ».

### ► *Les tendances à l'œuvre*

#### ❖ *Affaiblissement de l' « effet magazine » ... et des maisons belges*

Historiquement, la B.D. s'est développée en entretenant des relations très étroites avec le secteur de la presse. Les premières œuvres ont, en effet, vu le jour dans les quotidiens aux États-Unis et en Europe ; ensuite la B.D. a donné naissance à des magazines spécialisés. C'est ainsi que sont apparus *Tintin*, *Spirou* et, bien après, *A Suivre*.

Ces magazines, dotés d'une identité forte, étaient au centre de réseaux d'auteurs (« *C'était à la fois des laboratoires et des machines à produire* », selon les termes d'un éditeur) ; en outre, ils permettaient une relation suivie et interactive avec les lecteurs.

A l'époque, en tout cas à l'époque de *Spirou* et de *Tintin*, les livres, les albums, n'étaient donc conçus – au mieux – que comme des produits dérivés. C'est d'ailleurs ce qui a permis, à l'origine, à Casterman d'acquérir les droits de *Tintin*. Mais progressivement, les albums se sont autonomisés et sont devenus le principal mode d'exploitation des B.D. Parallèlement, de nouveaux types de divertissement sont apparus, et la position des magazines s'en est trouvée affectée, de sorte qu'aujourd'hui ne subsiste plus que *Spirou*, dont les ventes se sont d'ailleurs considérablement érodées.

Les maisons belges, dont les magazines constituaient le socle de l'activité, ont évidemment été affaiblies par cette évolution. Aujourd'hui, elles ne peuvent sans doute plus prétendre jouer le rôle central qu'elles exerçaient précédemment, d'autant que le lectorat, en Belgique, ne serait pas particulièrement réceptif aux innovations.

❖ *Modification des modes de commercialisation et d'exploitation des œuvres*

Le développement des albums comme principal support d'exploitation des B.D. a eu lieu en pleine époque de croissance de la grande distribution, qui s'est progressivement imposée comme un des vecteurs principaux de commercialisation de ce type d'ouvrages.

Désormais, les grandes surfaces, principalement les hyper- et les supermarchés, représentent plus de 50 % des ventes de B.D. Ceci contribue vraisemblablement à dynamiser le marché et à toucher des catégories de lecteurs non habitués à se rendre dans les librairies spécialisées. Mais le mode de fonctionnement des grandes surfaces est très particulier. Par nature, le nombre de titres qui y sont référencés est limité ; dans la plupart des cas, les ouvrages sont par exemple présentés de face, ce qui conduit pour de simples raisons physiques à limiter la largeur de l'assortiment. Ces points de vente sont aussi, bien évidemment, organisés davantage en fonction de produits à rotation rapide – on parle parfois de « *dates de fraîcheur* » des ouvrages – que de fonds à rotation lente.

Particulièrement adaptées aux titres les plus porteurs du marché, les grandes surfaces font l'objet d'une démarche commerciale spécifique de la part des éditeurs (ou de leurs diffuseurs). En règle générale, ceux-ci disposent donc de représentants dédiés exclusivement à la grande distribution, dont le rôle consiste dans un contexte de surproduction – le nombre de titres de langue française est passé de 700 à 2.000 en quelques années – à assurer la présence dans les hyper- et supermarchés des titres produits par leur éditeur.

❖ *Concentration et internationalisation*

On aperçoit aussi, bien évidemment, que le secteur de la B.D. est loin d'être à l'abri des mouvements de concentration qui touchent de façon générale le secteur du livre. Au contraire, il y est exposé, peut-être plus que tout autre. Et ce mouvement dépasse ici les frontières de chaque bassin linguistique.

Différents facteurs, d'ordre tantôt industriel tantôt organisationnel, conjuguent leurs effets en ce sens :

- la production d'une bande dessinée a toujours été caractérisée par des coûts, des coûts fixes essentiellement, particulièrement élevés. Pour donner une idée, le coût de production d'une page de B.D. en couleur, même s'il a baissé ces dernières années grâce aux progrès des techniques d'impression, atteint souvent le coût de production d'une page d'un livre d'art, et parfois le dépasse.

Par ailleurs, un des effets de l'affaiblissement des magazines a été de fragiliser l'attachement des auteurs à une seule maison d'édition. Ces derniers sont dorénavant très mobiles et cherchent souvent à vendre leurs projets au plus offrant. Il n'est pas rare ainsi qu'un auteur vedette de B.D. exige plus de 100.000 euros d'avance pour un album.

Le prix d'une B.D. devant rester accessible – l'élasticité-prix des acheteurs étant forte – l'économie du secteur de la bande dessinée ne peut donc reposer que sur des volumes de ventes particulièrement élevés ;

- il est donc essentiel pour les maisons de maximiser la présence de leurs ouvrages dans les médias et dans les points de vente (« *gagner du linéaire* »). En conséquence, les coûts de marketing explosent et la maîtrise d'un réseau de diffusion (de représentants) devient stratégique ;
- le niveau des risques nécessite donc de spécialiser, de « professionnaliser » chacune des fonctions des entreprises d'édition. De plus en plus souvent, les titres font, par exemple, l'objet d'études de positionnement et de tests, organisés par des spécialistes. De façon plus générale, le caractère de plus en plus industriel du travail d'édition



pousse à l'ajout, au sein des maisons et surtout des groupes, de « services supports » à l'importance croissante.

La création, par les maisons les plus importantes, de centres de distribution illustre parfaitement ce phénomène. Poussé par la nécessité de contrôler l'aval de la filière, chaque groupe a, en effet, été conduit à investir lourdement dans des unités de distribution. Mais celles-ci requièrent de tels moyens que leur existence nécessite de traiter des volumes et des chiffres d'affaires toujours plus élevés, ce qui ne peut évidemment que contraindre les groupes auxquels ils appartiennent à inciter leurs maisons à augmenter leur production, à miser sur des produits à ventes rapides, et à pousser plus en avant encore le mouvement de concentration ;

- la part croissante des droits dérivés dans l'économie de l'édition de B.D. renforce enfin ce phénomène et lui donne une ampleur internationale. L'activité d'édition de B.D. nécessite, en effet, de plus en plus une présence internationale, pour vendre (ou acheter) des droits, pour réunir des équipes de production audiovisuelle et/ou pour distribuer les programmes ainsi réalisés.

#### ❖ *Le phénomène des mangas*

L'apparition quasi explosive, ces dernières années, du marché des mangas constitue une autre tendance majeure du marché de la bande dessinée. Désormais, ce type d'ouvrages représente, en effet, 15 % des ventes de B.D., et le cap des 20 % devrait être franchi prochainement, ce qui représenterait, pour l'ensemble des pays de langue française, plus de 10 millions d'exemplaires vendus chaque année ! La croissance du marché des mangas explique, en tout cas, principalement la progression du marché de la B.D.

Au-delà de leur importance chiffrée, les mangas constituent en quelque sorte l'expression emblématique des transformations du secteur de la B.D., transformations – notamment l'internationalisation (Casterman vient, par exemple, d'engager un correspondant au Japon) et l'exploitation multi-supports (un « producteur » de mangas n'est pas un simple éditeur de livres, c'est un producteur d'univers multi-supports) – qu'ils contribuent à accentuer et à accélérer.

Mais l'impact du phénomène mangas ne s'arrête pas là : il contribue aussi à un certain rajeunissement du lectorat – il semble, en tout cas, exister un nouveau type de lecteur, très jeune et très friand de ce genre de littérature – et à une modification du concept même du livre de B.D. : si le format de l'album de 48 pages, cartonné en couleur, au format *Tintin*, restait jusqu'il y a peu le seul concept de référence, les mangas ont amené le petit format, en noir et blanc, de grande pagination, et ... jetable.

En tout état de cause, malgré la présence – remarquable – de *Kana*, une des marques leaders de mangas gérée à Bruxelles par Le Lombard, le développement de ce type d'albums marque sans nul doute un recul de la création belge sur le marché international.

La situation est, de ce point de vue, d'autant plus remarquable que les lectorats sont très disjoints : les lecteurs de mangas ne lisaient, en effet, que peu de B.D. « franco-belges » et inversement, les amateurs de B.D. classiques, qui malheureusement vieillissent avec leurs héros, seraient assez insensibles à ce nouveau type d'albums. Les mangas, comme le dit un des acteurs du secteur, « *c'est une évolution de fond qui entre en collision avec la B.D. franco-belge* ».

#### ❖ *Fragilité des petites structures*

Globalement, la tendance du marché de la B.D. est sans doute bonne. Même si les taux de retour sont importants et si la rentabilité dépend beaucoup plus qu'auparavant des produits dérivés, la croissance du secteur semble, en effet, rapide. Mais la position compétitive de la Belgique (francophone) semble s'affaiblir. Les grands centres de décision sont désormais à l'étranger ; le lectorat apparaît particulièrement traditionaliste ; les auteurs sont parfois amenés à quitter les maisons belges. En tout cas, on ne peut parler de poursuite de l'âge d'or de la B.D. belge.

Il va sans dire que les petits labels sont particulièrement fragilisés par ces évolutions. Certes, les nouvelles technologies leur ouvrent un certain nombre d'opportunités (les auteurs peuvent exploiter eux-mêmes artistiquement les ressources du traitement numérique) et facilitent l'accès à l'international (il est plus facile de livrer un fichier numérique que de livrer des films) ; mais les facteurs de concentration et d'internationalisation (le niveau des coûts de production, l'augmentation

des frais de marketing, la difficulté d'accéder aux réseaux de diffusion, la nécessité d'une exploitation multi-supports, etc) sont tels qu'il est de plus en plus difficile pour les petites structures de survivre, d'autant que les grands groupes cherchent à occuper tous les segments, y compris celui de la B.D. de création.

► *L'appréciation des dispositifs publics*

L'opinion majoritaire des éditeurs rencontrés sur les dispositifs d'aide et de régulation (existants ou envisageables) peut être résumée comme suit :

	<b>A maintenir tel quel ou à modifier légèrement</b>	<b>A mettre en place ou à modifier profondément</b>
<b>Peu stratégique ou peu pertinent</b>	Fonds d'aide à l'édition	Dispositif sur le prix du livre
<b>Utile ou potentiellement utile</b>	Aides à l'export	Climat fiscal et social attractif Instauration du droit de prêt Organisation d'opérations de promotion de la B.D., notamment dans les écoles Conventionnement des petits collectifs Aides aux auteurs

❖ *Confiance générale dans l'économie de marché*

Le secteur de la B.D. est, en Belgique francophone, organisé presque exclusivement autour des deux groupes. Ces grands acteurs sont peu préoccupés de solliciter des subventions et soutiens des pouvoirs publics, d'autant que les moyens susceptibles d'être mis à disposition seraient très faibles au regard des enjeux du secteur.

Les interventions du Fonds d'aide à l'édition sont ainsi jugées beaucoup trop modestes ou trop limitées (prêts) et ne sont donc exceptionnellement sollicitées que par des éditeurs de B.D.

❖ *Plus d'opposition à un régime de prix réglementé*

Pendant longtemps, les éditeurs de B.D. sont apparus comme les principaux opposants, côté francophone, à l'instauration d'un régime de prix réglementé pour le livre. Mais depuis l'absorption de Dupuis par Media Participation, les choses semblent avoir changé et, si l'instauration d'un régime de prix réglementé ne soulève toujours pas l'enthousiasme, elle ne suscite plus d'objection majeure ; tout au plus les éditeurs de B.D. demandent-ils une possibilité de discount de 10 % pour leurs ouvrages.

❖ *Dispositifs d'aide économique et application du droit de prêt*

Pour les principaux groupes et entreprises du secteur, le problème principal semble être celui du climat qu'ils souhaiteraient plus favorable aux activités économiques dans le secteur de l'édition. Si les aides à l'export de Bruxelles Export ou de l'Awex sont globalement appréciées, par contre, des critiques s'élèvent quant au mode de taxation des revenus des auteurs. Une révision du statut fiscal et social des auteurs, susceptible de les retenir quand ils sont belges, voire de les attirer quand ils sont étrangers, est ainsi fortement demandée ; mais les maisons concernées ne semblent pas encore avoir de propositions précises à ce sujet.

En ce qui concerne l'instauration du droit de prêt, les réponses sont, par contre, plus précises. Les éditeurs de B.D. ont bien conscience du fait que leurs albums figurent parmi les ouvrages les plus prêtés en bibliothèques. Ils estiment donc que le coefficient de préjudiciabilité devrait leur être

fortement favorable ; en conséquence, ils attendent une mise en application rapide du droit de prêt dont ils devraient être – avec leurs auteurs – les principaux bénéficiaires.

❖ *Extension du système de conventionnement aux collectifs d'auteurs*

Aujourd'hui, il apparaît manifestement plus facile pour un collectif d'auteurs franco-belge de réunir des aides – sous forme, par exemple, d'aides à l'emploi ou d'aides du C.N.L. – en France qu'en Belgique.

Des aides financières limitées sont accordées ici par les Arts plastiques ou là par la Direction du livre via la commission B.D. (budget 2005 : 100.000 euros). Il ne serait pas absurde de permettre aux collectifs d'auteurs de B.D. de bénéficier, au même titre que les maisons de littérature générale, des systèmes de conventionnement et d'achats d'ouvrages ; mais ceci demanderait sans doute de revoir quelque peu le système pour pouvoir tenir compte du caractère souvent international de ces collectifs.

Une solution complémentaire ou alternative pourrait consister en l'attribution de bourses d'auteurs, bien que le système français ait fait apparaître les dangers potentiels d'un tel type de dispositif.

❖ *Renforcement des actions de promotion du livre et efforts dans les écoles*

Tous les éditeurs rencontrés disent enfin souhaiter une amplification des actions menées en faveur de la promotion du livre. Ils désirent notamment que certaines initiatives soient, comme en France (« la journée de la B.D. »), consacrées spécifiquement à la B.D.

Par ailleurs, ils mettent l'accent sur le manque d'actions en faveur du livre dans les établissements scolaires. Outre la valorisation générale du livre à l'école, ils souhaitent notamment la mise en place de cours d'éducation artistique ou, plus spécifiquement, d'activités de formation à l'image. Ils estiment qu'il s'agit là d'une mission spécifique de l'autorité publique.

# ANNEXE

## *Liste des personnes rencontrées*

Jacques Burlet (Céfal)  
Simon Casterman (Casterman)  
Christian De Boeck (Groupe De Boeck)  
Louis Délas (Casterman)  
Michel Demeulenaere (Mijade)  
Olivier Deprez (Frémok)  
Jacques Dewinck (Wolters Plantyn)  
Benoît Dubois (Averbode)  
Jean-Marc Dubray (Labor)  
Marie-Paule Eskenazy (Labor)  
Jacqueline Evrard (Libr. Libris)  
Bernard Gérard (ADEB)  
Françoise Goethals (De Boeck Education)  
Philippe Goffe (Libr. Grafitti)  
Michel de Grand Ry (Alice Ed.)  
Jacques Hellemans (Bibl. des sciences humaines ULB)  
Georges Hoyos (Groupe De Boeck)  
Bernard Laduron (Interforum Benelux)  
Emile Lansman (Lansman Ed.)  
Anne Leloup (Esperluette)  
Chantal Limauge (LFB)  
Christian Lutz (Le Cri)  
Colette Mainguet (FNAC)  
Michèle Mat (Editions de l'ULB)  
Patrick Moller (Dilibel)  
François Pernot (Média Participation)  
Luc Pire (Edns. Luc Pire)  
Joseph Ponet (Erasme)

Michel Roiseux (Au Gai Savoir)  
Philippe Selke (Van In)  
Pierre-Yves Soucy (Espace Poésie)  
Thierry Van Hasselt (Frémok)  
Jean Vandavelde (ADEB)  
Pascale Vanderpère (Bibl. Provinciale de la Louvière)  
André Versaille (Complexe)  
Yves Wellemans (Academia)  
Luce Wilquin (Edilib)